



# RAPPORT






À L'ACTIONNAIRE

Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2026

**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP



# SOMMAIRE

	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE <i>-ORDINAIRE &amp; EXTRAORDINAIRE-</i>	04
	FAITS MARQUANTS	06
	RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE <i>-ORDINAIRE &amp; EXTRAORDINAIRE-</i>	10
	RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	40
	RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	102
	PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE <i>-ORDINAIRE &amp; EXTRAORDINAIRE-</i>	146



**ORDRE DU JOUR**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**-ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE-**



## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 et approbation desdits comptes ;
2. Affectation du bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
5. Constatation de la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Mandats des Commissaires aux Comptes ;
7. Quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
8. Constatation des démissions de *British International Investment* et de M. Abdelwahab – Abdou – BENSOUA de leurs fonctions d'Administrateurs ;
9. Renouvellement de mandat et ratification de la cooptation d'Administrateurs ;
10. Autorisation en tant que de besoin, d'exercice de l'activité de négociation sur le marché à terme d'instruments financiers ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs en vue des formalités légales.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

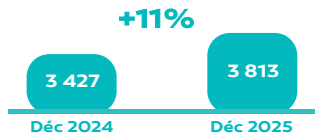
1. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ;
2. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
3. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, relatif à l'utilisation des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2025 ;
4. Pouvoirs en vue des formalités légales.

# FAITS MARQUANTS

## UNE PERFORMANCE ROBUSTE EN PROGRESSION CONTINUE

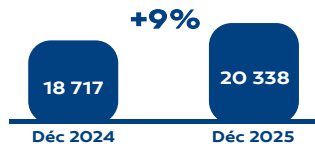
### ACTIVITÉ CONSOLIDÉE -MDH-

#### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



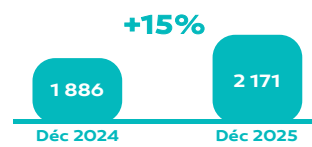
Croissance du Résultat Net Part du Groupe de +11% à 3,8 milliards de DH.

#### PRODUIT NET BANCAIRE



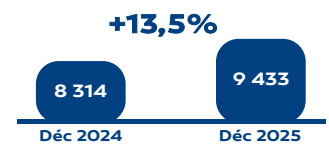
Augmentation du Produit Net Bancaire consolidé de +9%, s'établissant à 20,3 milliards de DH.

#### RÉSULTAT NET



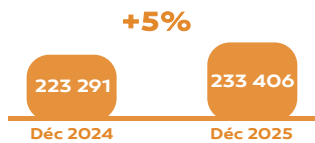
Hausse significative du Résultat Net de la Banque de +15% à 2,2 milliards de DH au titre de l'exercice 2025.

#### PRODUIT NET BANCAIRE



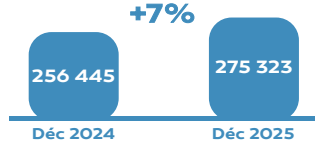
Forte progression du PNB de la Banque SA de +13,5% à 9,4 milliards de DH.

#### CRÉDITS À LA CLIENTÈLE -Hors Resales-



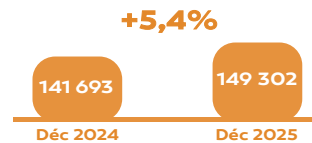
Hausse des crédits à la clientèle consolidés -Hors Resales- de +5% à 233 milliards de DH à fin décembre 2025.

#### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE -Hors Repos-



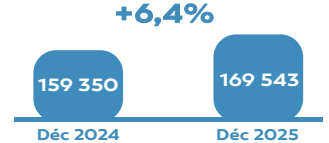
Progression des dépôts -Hors Repos- de +7% à 275 milliards de DH à fin décembre 2025.

#### CRÉDITS À LA CLIENTÈLE -Hors Resales-



Evolution des crédits à la clientèle -Hors Resales- de +5,4% à 149 milliards de DH à fin décembre 2025.

#### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE -Hors Repos-



Croissance des dépôts -Hors Repos- de +6,4% à 169,5 milliards de DH à fin décembre 2025.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA a salué la mobilisation du Management et du Capital Humain qui œuvrent, sous l'égide du Président Othman Benjelloun, à placer durablement le Groupe Panafricain dans une trajectoire solide de croissance et de développement à travers l'ensemble de ses géographies d'implantation. Le Conseil remercie l'ensemble de ses actionnaires, clients et parties prenantes pour leur confiance.

## FONDAMENTAUX SOLIDES DU GROUPE

### LE GROUPE

**Augmentation du Produit Net Bancaire Consolidé de +9%** portée par une progression de la **Core Business +9%** pour la **marge d'intérêts** et **+7%** pour la **marge sur commissions**, et une hausse significative **des résultats des opérations de marché de +20%**.

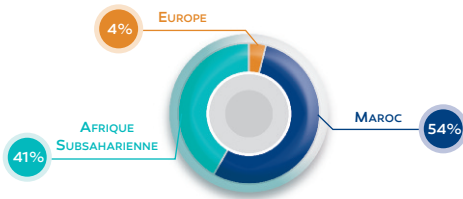
**Croissance du Résultat Brut d'Exploitation Consolidé de +10%** s'établissant à 11 milliards de DH à fin décembre 2025.

**Progression continue du Résultat Net Part du Groupe de +11%** atteignant **3,8 milliards de DH**.

**Poursuite de l'amélioration du coefficient d'exploitation consolidé à 45,8% en 2025 contre 46,4% à fin décembre 2024** grâce essentiellement à une croissance des revenus supérieure à celle des charges « +7% ».

**Hausse maîtrisée du Coût du Risque de +3%** s'élevant à **3,3 milliards de dirhams à fin décembre 2025**, soit un **ratio de coût du risque de 1,3%** stable par rapport à 2024.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE  
A FIN DÉCEMBRE 2025 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



**Croissance de +5% des encours crédits consolidés**, du fait de la hausse de +7% de la contribution des créances au Maroc contre une baisse de -3% des encours de BOA Afrique « à périmètre constant ».

Hausse des **dépôts de la clientèle de +7%**, tirée par la progression de +8% des dépôts de la clientèle au Maroc, notamment les dépôts à vue non rémunérés, parallèlement à la progression de +4% à périmètre constant\* des dépôts de BOA Afrique « année marquée par la collecte de dépôts exceptionnels ».

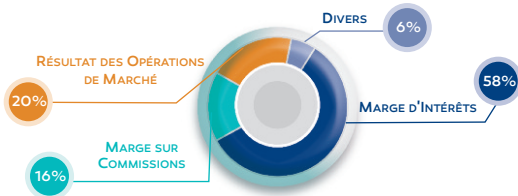
**Renforcement des capitaux propres part du Groupe de +9%** s'élevant à **32 milliards de DH** à fin décembre 2025 contre 29 milliards de DH à fin 2024, dans un contexte d'émission de dettes subordonnées perpétuelles de catégorie AT1 réalisée avec succès de 2 milliards de DH en deux tranches au cours de l'exercice 2025.

### AU MAROC

**Croissance de +13% du PNB de la Banque SA à 9,4 milliards de DH** portée par la progression de la **marge d'intérêts de +12%** et de la **marge sur commissions de +12%**, reflétant la performance de l'activité commerciale et une bonne tenue des activités de marché.

**Performance solide du Résultat Net** de la Banque qui s'inscrit en hausse substantielle de **+15%** à **2,2 milliards de DH**, traduisant à la fois la solidité des activités de la Banque et le renforcement de la résilience du bilan via une meilleure couverture de ses créances, soit un taux de couverture de 66,8% à fin décembre 2025 contre 64,1% à fin décembre 2024.

PRODUIT NET BANCAIRE  
A FIN DÉCEMBRE 2025 PAR LIGNE DE MÉTIER



**Evolution des charges générales d'exploitation** de la Banque SA de +6% atteignant 4 milliards de DH, suite notamment à l'augmentation des dotations aux amortissements consécutive aux investissements IT réalisés en 2024, dédiés à la transformation digitale et au renforcement des infrastructures informatiques. **Le coefficient d'exploitation**, pour sa part, **s'améliore** de 2,9% passant de **45,2%** à fin décembre 2024 à **42,3%** à fin décembre 2025.

Augmentation des **dépôts de la clientèle de +6,4%** grâce à l'évolution de +11% des **dépôts non rémunérés**, tirée essentiellement par les comptes courants et chèques soit une part de marché s'établissant à 12,64%.

**Croissance des crédits de la Banque S.A. de +5,4%** stimulée par le dynamisme des crédits aux entreprises, notamment la hausse notable des **crédits à l'équipement de près de +18%**. Ainsi, la part de marché des crédits est portée à 12,64%.

## EN AFRIQUE

**Progression du Produit Net Bancaire** consolidé de BOA Afrique de **+10%** « +4,9% à périmètre constant »\* à 860 millions d'euros en 2025 contre 780,8 millions d'euros en 2024, portée essentiellement par les rendements de la clientèle.

**Evolution maîtrisée des charges générales d'exploitation\* de +3,6%** traduisant une **amélioration du coefficient d'exploitation à 47,5%** en 2025 contre 48% en 2024.

**Hausse du coût du risque consolidé\*** de BOA Afrique de **+65,8%** s'établissant à 73,9 millions d'euros à fin décembre 2025 suite à la baisse du niveau de reprises en 2024 et 2025, à des provisions complémentaires, dans un contexte difficile dans les pays de l'AES - *Alliance des Etats du Sahel*.

**Appréciation du Résultat Net Part du Groupe de BOA Afrique de +6,7%** à fin décembre 2025 « +2,2 à périmètre constant »\* atteignant un montant total de 215 millions d'euros permettant d'afficher un ROE de 19,5% et un ROA de 1,8%.

**Croissance de +4,4% des dépôts de la clientèle\*** à fin décembre 2025, s'établissant à 8,8 milliards d'euros et une **baisse de l'encours des crédits\* de -5,5%** dans un contexte conjoncturel couplé à une baisse des crédits *Corporate*.

## APPUI DURABLE A LA CLIENTÈLE ET A L'ÉCONOMIE NATIONALE ET AFRICAINE

Accompagnement et contribution au financement du **projet d'investissement** dédié à la **valorisation du fluor issu des roches phosphatées marocaines** à Jorf Lasfar, au financement du projet stratégique de la **LGV Marrakech-Kénitra**, au **financement de la station de dessalement du Grand Casablanca** et au lancement des travaux de construction et financement des contrats d'achat d'électricité du **Programme Solaire Photovoltaïque Noor Atlas** par l'Agence Marocaine pour l'Énergie Durable – Masen – et l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable – ONEE.

Conclusion d'un **accord stratégique avec le groupe chinois Jiangxi Geo-engineering Investment Group**, dans une dynamique d'investissement à vocation structurante, rappelant le rôle clé de BANK OF AFRICA en tant que **passerelle entre l'Afrique et l'Asie**.

Poursuite de l'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de la PME, avec une hausse de **+17% des entrées en relation réalisées en 2025** et de **+221% des enveloppes accordées par rapport à 2024**.

Lancement, en janvier 2026, de l'offre « **PME Invest by BOA** », représentant un dispositif intégré alliant **financement, primes à l'investissement et accompagnement extra-financier** en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises – TPME, réaffirmant l'engagement continu de la Banque envers les TPME comme levier de l'économie nationale.

Clôture avec succès de la première édition du programme « **Elevator Pitch** », organisée par **BANK OF AFRICA** et **Mastercard** dans le cadre d'une rencontre « **Elevate Your Business** » placée sous le thème « **Entreprendre dans un Maroc qui bouge** ». Lancement, à cette occasion, de « **Hsabati Pro** », outil de gestion digitale pour les TPE, et de la « **Carte Business Essentiel** » donnant notamment accès à la plateforme « **Mastercard Easy Savings** ».

Organisation d'une série de **Business Meetings régionaux** par **BANK OF AFRICA** et **ses filiales**, à Fès, Tanger et Agadir, en faveur des **PMEs**, conjuguant accès facilité au crédit, instruments de partage de risques et assistance technique et apportant une expertise technique ciblée et des réponses sur mesure aux problématiques rencontrées par les entreprises dans les différentes régions du pays.

Lancement par **BANK OF AFRICA** de la **nouvelle offre innovante de finance durable « CAP Transition Verte (GEFF III) »**, déclinée en quatre axes : **CAP Économie Circulaire, CAP Efficacité Énergétique, CAP Eau et CAP Bâtiment Vert**, pour accompagner la construction et la rénovation durables. En complément, l'offre **MidGEFF**, a été mise en place pour soutenir des projets de **transition écologique et d'adaptation climatique**.

Déploiement de la **3<sup>ème</sup> édition des Rencontres de la Finance Durable** sur le thème « **Finance à Impact en Afrique** », organisée à l'**ISCAE Casablanca** par la **Chaire Panafricaine de Durabilité et de Finance à Impact**, et couronnée par la signature d'un **partenariat stratégique entre la Chaire, l'Observatoire Africain de la Finance Durable - OAFD - et le Groupe ISCAE**, en vue de développer des projets de recherche, des publications, ainsi que des événements dédiés à la finance durable et à l'impact positif.

Lancement, en février 2026, du « **Prix d'Excellence en Durabilité** » par la **Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact de BANK OF AFRICA** en partenariat avec six institutions académiques marocaines. Ce prix vise à mettre en avant la recherche innovante et les initiatives à impact mesurable répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du continent.

Mise en place d'un dispositif renforcé en faveur des Marocains du Monde, alliant événements phares et solutions adaptées, dans le cadre de la dynamique nationale. Ainsi, les **transferts d'argent** canalisés par **BANK OF AFRICA** en 2025 ont marqué une **hausse de +20%**, avec une **augmentation de +11% des ouvertures de compte** et de **+10% des crédits immobiliers débloqués en faveur de la Clientèle Marocaine du Monde**. **BANK OF AFRICA** maintient ainsi la **3<sup>ème</sup> place** en termes de Part de Marché Dépôts des Marocains Résidant à l'Étranger avec 10,51%.

Organisation par **BANK OF AFRICA**, en coordination avec le Centre Régional d'Investissement de Fès, d'un **forum dédié à ses clients Marocains Citoyens du Monde** de la région de Saïdia, marquant une nouvelle étape de sa **tournée régionale « MDM Invest »** et ce, pour présenter la nouvelle Charte de l'Investissement et l'accompagnement financier adapté à leurs projets.

**Valorisation des compétences de la diaspora marocaine et promotion des opportunités au Maroc et en Afrique** à travers l'alliance de **BANK OF AFRICA** et « **Morocco's 40 under 40** », en ligne avec les Hautes Orientations Royales visant le renforcement du lien entre les Marocains du Monde et leur pays d'origine. A ce titre, une nouvelle série de **webinaires dédiée à l'investissement** des Marocains du Monde a été lancée en mars 2026, en partenariat avec **Morocco's 40 under 40**.

Lancement d'une nouvelle édition du programme « Les Escales de l'Immobilier » à Nador, Oujda, Marrakech et Tanger, point de convergence entre **offreurs et demandeurs sur le marché immobilier**, et leur offrant conseil, financement et accompagnement personnalisé.

Partenariat entre la **Banque Africaine de Développement - BAD** et **BOA Bénin** et **BOA Madagascar**, sous forme d'un accord de garantie de 15 millions d'euros afin de renforcer les activités du financement du commerce de BANK OF AFRICA au Bénin et soutenir les entreprises locales les moins exposés aux risques environnementaux, et d'une **facilité de garantie de transaction de 25 millions de dollars** visant à dynamiser l'économie de la Grande Île, en ciblant deux leviers essentiels : l'industrialisation et la sécurité alimentaire.

Tenue de la **4<sup>ème</sup> édition** de la conférence annuelle dédiée aux investisseurs « **Annual Investor Conference** » par BMCE Capital, événement phare renforçant la connexion entre les marchés africains et les investisseurs institutionnels internationaux.

## DIGITALISATION RENFORCEE DE L'OFFRE BANCAIRE ET PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE

Progression significative des usages et des parcours digitalisés de la Banque, portée par le **programme de transformation digitale** visant à **renforcer l'expérience client**. Les entrées en relation en ligne enregistrent ainsi une croissance de **+63%** en 2025, tandis que les dossiers de **crédit immobilier en ligne** progressent de **+17%** et les **crédits à la consommation en ligne** affichent une hausse de **+177%**, confirmant la **montée en puissance du digital** dans la production bancaire.

**Enrichissement des fonctionnalités sur les canaux digitaux** pour les clientèles Particuliers & Professionnels, notamment à travers les parcours **Agence Directe, Crédit Habitat et Crédit Daba**, ainsi que les plateformes **BMCE Direct** et **Daba Transfer**. Ainsi, à fin 2025, **93% des opérations simples sont réalisées via les canaux digitaux de la Banque**.

**Accélération de la digitalisation** des activités Entreprises et Trade, portée par l'évolution des plateformes **Business Online, Supply Chain Finance** et **EBICS**, avec plus de **60% des flux confiés désormais traités via les canaux digitaux**, traduisant l'adoption renforcée des solutions digitales par la clientèle entreprise.

Accélération des initiatives d'**innovation technologique**, avec le déploiement de solutions basées sur l'**intelligence artificielle**, contribuant à enrichir les services et à **personnaliser l'expérience client**, ainsi que le développement des API permettant le traitement des opérations en temps réel et une plus grande **fluidité des parcours digitaux**.

Conclusion de deux partenariats clés entre **BANK OF AFRICA** et **Taptax Send**, solution de **transfert d'argent gratuite** alliant **rapidité, accessibilité et optimisation des coûts** au service des **Marocains du Monde**, et entre **BANK OF AFRICA, Visa** et **Brahim Diaz**, égérie de la marque, à l'occasion de la « **TotalEnergies CAF CAN 2025** », marqué par le **lancement de deux cartes Collector** visant à offrir aux supporters une expérience incontestable.

Conclusion d'une série de **partenariats stratégiques** par la filiale du Groupe BANK OF AFRICA, **Damane Cash**, avec **Orange Maroc, Mastercard, Express Relais et Taxi Sahbi App**, visant à renforcer l'inclusion financière à travers un accès renforcé aux services de paiement via l'interopérabilité des réseaux de ces partenaires clés et le développement d'offres inclusives et accessibles, contribuant ainsi à l'accompagnement de la **transition numérique au Maroc**.

Partenariat entre **BOA Bénin** et **Moov Money** visant à adopter la **Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané - PI-SPI**, récemment lancée par la BCEAO, permettant des transactions rapides et sécurisées entre les prestataires de services de paiement et assurant **efficacité, sécurité et inclusivité des paiements** au sein de l'UEMOA.

## ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DES COMMUNAUTES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Poursuite de l'engagement de la **Fondation BMCE Bank** à travers son programme **Medersat.com**, avec **11 371 élèves bénéficiaires** durant l'année scolaire **2025-2026**, et au total **35 800 bénéficiaires** au niveau de l'ensemble du réseau **Medersat.com** depuis son lancement, réalisant un **taux de réussite au Certificat des Études Primaires de 99,65%** et un **taux de réussite au baccalauréat de 91%** en 2025, en nette amélioration par rapport à l'année scolaire précédente (88%).

**Obtention du label « éco école »** par deux écoles supplémentaires en 2025-2026, portant le total des écoles ayant ce label à **44 écoles**.

Renforcement de l'innovation en matière d'enseignement de la **programmation robotique et de l'Intelligence Artificielle**, demeurant un des piliers de la **stratégie d'innovation pédagogique de la Fondation BMCE Bank**, à travers des actions de formation, d'encadrement et l'organisation de compétitions.

Mise en place, suite aux inondations de février 2026, d'un **dispositif exceptionnel de report gracieux des échéances de crédit** au profit des clients de **Ksar El Kébir**, sans aucun frais de report, démontrant ainsi un esprit de solidarité et un engagement constant en faveur des communautés locales.

Adhésion de BANK OF AFRICA, à l'occasion de la Journée de la Terre, à l'**Alliance Africaine pour le Capital Naturel (ANCA)**, devenant ainsi le **premier membre au Maroc et dans la région MENA**. Cette initiative, portée par la **Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et FSD Africa - Financial Sector Deepening Africa**, témoigne de l'engagement de la Banque en faveur de la finance durable et de la préservation de la biodiversité.

Poursuite des **actions structurantes liées à la Charte Interbancaire en faveur des Personnes en Situation de Handicap - PSH** - de **Bank Al Maghrib** avec, à fin décembre 2025, **126 agences BANK OF AFRICA physiquement accessibles**, le site institutionnel de la Banque **conforme aux normes d'accessibilité**, avec une **intégration progressive des fonctionnalités d'accessibilité** au niveau des GAB de la Banque.

Déploiement du **nouveau programme « Capacity Impact »** par la **Chaire Panafricaine en Durabilité et Finance à Impact**, avec l'organisation de **séances de formation**, dans le but de renforcer les compétences des entreprises dans les thématiques spécifiques de la durabilité.

Participation de BANK OF AFRICA au programme de l'agence allemande de coopération internationale, GIZ, « **Transformation Inclusive & Égalité Professionnelle** » aux côtés d'une dizaine d'entreprises, une initiative visant à **accompagner la Banque** et sa filiale de Banque d'affaires, **BMCE Capital**, dans la structuration et le renforcement de sa **politique d'égalité professionnelle et de diversité** en milieu de travail.

## CERTIFICATIONS ET DISTINCTIONS

Distinction de BANK OF AFRICA en tant que « **Morocco's Bank of the Year 2025 - Banque Marocaine de l'Année 2025** » par le prestigieux magazine « **The Banker** », Groupe **Financial Times**, pour la **2<sup>ème</sup> année consécutive** et pour la **11<sup>ème</sup> fois** depuis l'an 2000.

Récompense de BANK OF AFRICA « **Meilleure Banque pour les PME au Maroc pour l'année 2026 - Best SME Bank in Morocco for 2026** », décerné par le prestigieux « **Global Finance Magazine** ».

Double consécration de BANK OF AFRICA « **Morocco's Best Bank - Meilleure Banque au Maroc** » et « **Morocco's Best Bank for SMEs - Meilleure Banque au Maroc pour les PME** », dans le cadre des « **Euromoney Awards for Excellence** ».

BANK OF AFRICA désignée en 2025 « **Most Active Partner Bank in Morocco** » pour l'année 2024 par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD - et ce, dans le cadre du programme d'aides d'échanges commerciaux (**Trade Facilitation Program**).

Obtention de la distinction « **Outstanding service** » lors de la réunion plénière 2025 tenue à Hong Kong, des **Green Investment Principles - GIP** - pour « **l'Initiative Ceinture et Route** » mettant en avant l'engagement de la Banque envers la finance durable comme levier clé de compétitivité pour l'Afrique.

Obtention par BANK OF AFRICA, en tant que **première banque marocaine**, de la **certification ISO 9001 version 2015** pour l'activité **Global Transaction Banking** délivrée par Bureau Veritas, couvrant les opérations **Cash Management, Trade Finance et digitales**, dans une démarche proactive portée par la marque « **GTB-CIB by BOA** » qui propose aux grandes entreprises et PME une offre transactionnelle structurée et digitalisée.

**Renouvellement avec succès de la certification ISO 37001** version 2025 du Système de Management Anti-Corruption -SMAC- de BANK OF AFRICA, attestant de son engagement permanent à placer **l'intégrité, la transparence et l'exemplarité** au cœur de son action bancaire et de sa **relation de confiance avec ses partenaires**.

**Double distinction de BMCE Capital Gestion** dans les segments « **MENA Markets Fund** » et « **MENA Markets Domestic Funds** » à l'occasion des « **Lipper MENA Markets 2025 Fund Awards** », organisés par **London Stock Exchange Group - LSEG** - et récompensant la qualité de sa gestion d'actifs sur les marchés de la région MENA.

**BOA UK primée** lors des **Business Chamber Awards 2025** avec le prix de **l'Entreprise Africaine de l'Année**, saluant son rôle majeur dans le **financement des économies africaines**, son engagement pour **l'excellence opérationnelle** et son rayonnement croissant depuis le Royaume-Uni.

**Renouvellement de la certification 21001 de BOA Academy**, témoignant de la **solidité de ses fondamentaux** et sa capacité à assurer une **offre de formation alignée aux exigences exécutives et normes internationales**, tout en restant dans une démarche d'**amélioration** continue dans un environnement bancaire en perpétuelle évolution.

Distinction de BANK OF AFRICA Academy lors des « **GIMI Innovation Awards 2025** », décorée par le **2<sup>ème</sup> prix mondial** dans la catégorie « **Best Innovative Organization - Private Sector** », une reconnaissance complétant sa capacité à développer les talents de l'avenir et à accélérer la culture d'innovation au sein du Groupe.

## FONDATION BMCE BANK - CHIFFRES CLÉS




BANK OF AFRICA compte parmi les principaux Groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, BANK OF AFRICA se présente comme un Groupe bancaire universel multi-métiers : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le **leasing**, le **factoring** et le crédit à la consommation, outre la banque participative.





**RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
-ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE-**



L'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, est destinataire de 4 rapports du Conseil d'Administration :

- Rapport de Gestion
- Rapport relatif à la nouvelle activité de marché à terme
- Rapport relatif à l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites
- Rapport relatif à l'usage fait des pouvoirs délégués par l'assemblée Générale Mixte, dans sa forme extraordinaire, en date du 24 juin 2025, pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.



## RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

## RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDES

### REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BANK OF AFRICA

Le Groupe BANK OF AFRICA affiche au 31 décembre 2025 des résultats en forte croissance aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne. Ainsi, le Résultat Net Part du Groupe - RNPG - s'élève à 3 813 MMDH, en hausse de +11% par rapport à 2024, en avance par rapport au Plan Stratégique de Développement, dont l'objectif 2025 initial était fixé à 3 673 MMDH.

Cette croissance est tirée par la performance de BOA Maroc de +15% en 2025 à 2 171 MMDH contre 2 005 MMDH au niveau du PSD initial, dans un contexte de poursuite d'assainissement et de renforcement des provisions à la clientèle.

BOA Afrique affiche un Résultat Net Consolidé de 315 MEUR, en hausse de +7%, en avance par rapport au Plan qui prévoyait un Résultat Net Consolidé de 300 MEUR pour l'année 2025. Le RNPG progresse également de +7%, à 215 MEUR en 2025 contre 201 MEUR en 2024.

Les résultats consolidés sont tirés par la bonne performance du PNB consolidé de +9%, portée par la forte progression de la contribution du Maroc au PNB de +14%, elle-même liée, d'une part, à la hausse de +12% de la marge d'intérêt et des commissions respectivement et, d'autre part, à la bonne tenue des activités obligataires et monétaires, dans un contexte favorable de détente des taux d'intérêts entre 2024 et 2025.

Les charges générales d'exploitation consolidées augmentent, pour sa part, de +7% en 2025, générant un coefficient d'exploitation en amélioration à 45,8% en 2025 contre 46,4% l'année dernière, grâce notamment à l'effet de croissance du PNB.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 11 MMDH, en hausse de +10% par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque global affiche une hausse de +3% en 2025 à 3 288 MMDH, tenant compte des provisions IFRS additionnelles sur titres souverains de près de 200 MDH suite à la dégradation du rating du Sénégal cette année à CCC, contre un montant équivalent constaté l'année dernière pour couvrir la dégradation du Kenya.

Ce coût du risque inclut également une Provision pour Risques de 200 MDH brute, constituée au niveau des comptes sociaux de BOA Maroc.

Les efforts consentis en provisionnement ont permis d'améliorer les taux de couverture du Groupe qui passent (i) en consolidé de 68,5% à fin 2024 à 69,5% en 2025 et (ii) en social de 64% à 66,8% en 2025 (contre 62% en 2023 et 60% en 2022).

Sur le plan bilanciel, le total bilan consolidé du Groupe BANK OF AFRICA s'établit à 438 MMDH, en évolution de +3,4% par rapport à 2024, avec une croissance de BOA Maroc de +2% et de BOA Afrique de +4% (à périmètre constant hors BOA Congo - ex LCB - intégré courant 2025 dans le périmètre de consolidation du palier).

Les crédits consolidés bruts s'élèvent à 235 MMDH en 2025, en croissance de +5% tirée par la hausse au Maroc de +7%.

L'année 2025 marque également une hausse de +4% des titres d'investissement au coût amorti, observée principalement au niveau de BOA Afrique à hauteur de +7% à périmètre constant.

Les dépôts de la clientèle augmentent de +7% s'établissant à 275 MMDH en 2025 contre 256 MMDH en 2024.

Les capitaux propres part du groupe BANK OF AFRICA atteignent 31,8 MMDH en 2025, en hausse de +9%.

Sur le plan prudentiel, une émission additionnelle en AT1 de 1 MMDH a été réalisée avec succès au cours du 2<sup>ème</sup> semestre portant le total des émissions en AT1 en 2025 à 2 MMDH, en remplacement d'une tombée d'un montant équivalent en AT2 courant 2025.

## CONTRIBUTION DES FILIÈRES AU RÉSULTAT NET PART DE GROUPE

Les contributions au Résultat Net Part du Groupe par filière se distribuent comme suit :

CONTRIBUTIONS AU RNPG En MMDH	Déc 25	% Str	Déc 24	% Str	Var
<b>ACTIVITES MAROC</b>	<b>2,0</b>	<b>52%</b>	<b>1,7</b>	<b>49%</b>	<b>17%</b>
BANK OF AFRICA	1,8	46%	1,5	44%	17%
FILIALES	0,2	5%	0,2	5%	13%
<b>ACTIVITES ETRANGER</b>	<b>1,8</b>	<b>48%</b>	<b>1,7</b>	<b>51%</b>	<b>6%</b>
EUROPE	0,2	4%	0,2	6%	-18%
AFRIQUE	1,7	44%	1,5	45%	9%
<b>RESULTAT NET PDG</b>	<b>3,8</b>	<b>100%</b>	<b>3,4</b>	<b>100%</b>	<b>11%</b>

Le Résultat Net Part du Groupe enregistre une progression globale de +11%, portée par :

- une forte hausse de la contribution de BOA Maroc en 2025 de +17%, représentant 46% du RNPG contre 44% en 2024,
- une contribution de BOA Afrique en progression de +10% soit 41% du RNPG stable par rapport à 2024,
- une contribution des activités à l'international au RNPG de 48% en 2025 contre 51% en 2024, tenant compte de la contribution de 3% de la Banque de Développement du Mali intégrée par Mise en Équivalence.

## RÉSULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITÉS DE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP SA

En 2025, le total bilan de la Banque s'établit à 286 MMDH en hausse de +2%.

Le Produit Net Bancaire enregistre une progression de +13%, portée par :

- La performance soutenue du Core Business avec la hausse de (i) la marge d'intérêts globale de +12%, portée par l'augmentation des dépôts à vue moyens non rémunérés (+11%) et par la croissance des encours moyens de crédits (+5%) et (ii) celle des commissions de +12%.
- La bonne tenue des revenus des activités de marché (+9%).

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3.989 MDH à fin 2025, en hausse de +6% suite aux investissements IT réalisés, dédiés à la transformation digitale et au renforcement des infrastructures informatiques.

Les charges de fonctionnement hors amortissements liés aux investissements, sont maîtrisées avec une progression contenue à +1%.

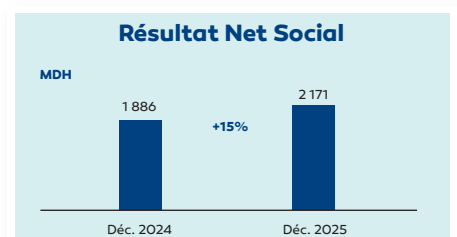
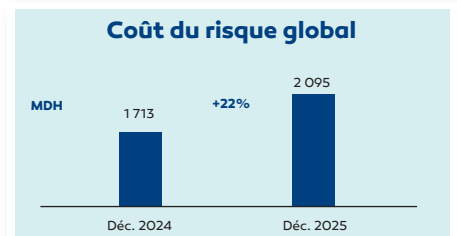
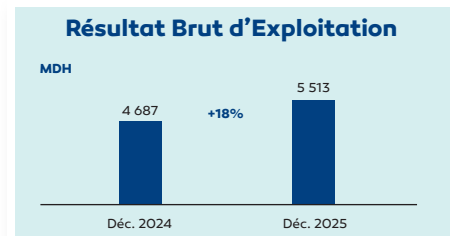
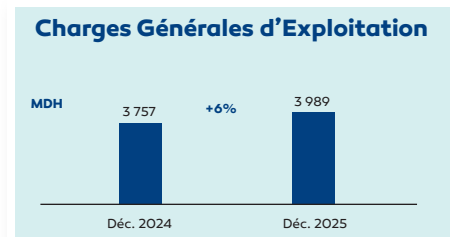
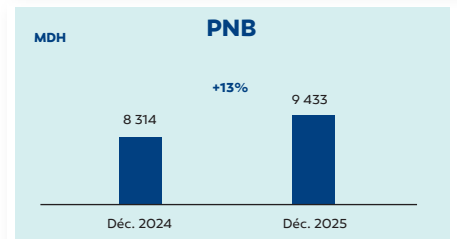
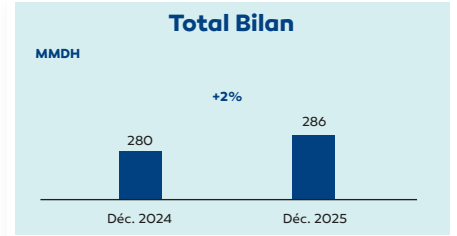
Le RBE enregistre une progression marquée de +18%, atteignant 5 513 MDH, portée par la croissance significative du PNB.

Le coefficient d'exploitation ressort en nette amélioration de 3 p%, à 42% à fin décembre 2025 contre 45% à fin décembre 2024.

À fin 2025, le Coût du Risque Global s'établit à 2 095 MDH, en hausse de +22% par rapport à 2024, tiré par :

- Les dotations clientèle Brutes de 2 191 MDH à fin 2025, contre 2 177 MDH à fin 2024,
- Les reprises de provisions clientèle de 358 MDH à fin décembre 2025.

Le résultat net social de la Banque affiche une performance remarquable de +15%, atteignant 2 171 MDH contre 1 886 MDH à fin 2024.



## ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE AU MAROC

### • Dépôts Clientèle

Les dépôts de la Banque ressortent en hausse de +6,4%, atteignant 169 MMDH à fin décembre 2025, soutenue essentiellement par l'accroissement des dépôts non rémunérés (+11%).

La part de marché des dépôts s'établit à 12,41% à fin décembre 2025, contre 12,57% à fin décembre 2024.

En termes de structure des dépôts, la prédominance des dépôts non rémunérés se renforce, représentant 78% de l'encours total des dépôts clientèle à fin décembre 2025, contre 75% à fin décembre 2024.

Les comptes non rémunérés atteignent, ainsi, 133 MMDH à fin décembre 2025, en progression de +11% par rapport à fin décembre 2024. Cette croissance s'explique principalement par (i) la forte hausse de +20% des encours des comptes courants, (+7 MMDH), à 42 MMDH à fin décembre 2025 et (ii) la progression des encours des comptes chèques, de +7% (+5 MMDH) sur la même période.

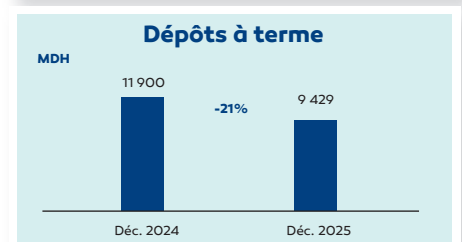
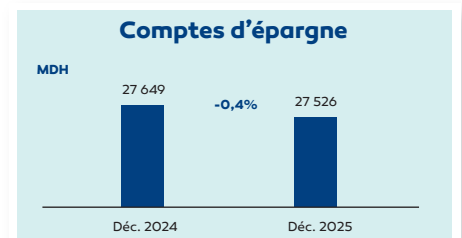
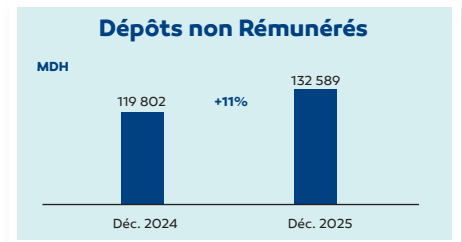
Dans ce contexte, la part de marché ressort à 12,64% à fin décembre 2025, en amélioration par rapport à 12,61% à fin 2024.

Les comptes sur carnets ressortent en quasi-stagnation à 27,5 MMDH à fin 2025. La part de marché des comptes sur carnet se situe à 14,37% à fin décembre 2025.

Les dépôts à terme reculent de -21% à 9,4 MMDH à fin décembre 2025 contre 11,9 MMDH à fin décembre 2024, en lien avec l'optimisation du coût des ressources. La part de marché des dépôts à terme s'établit à 7,51% à fin décembre 2025.

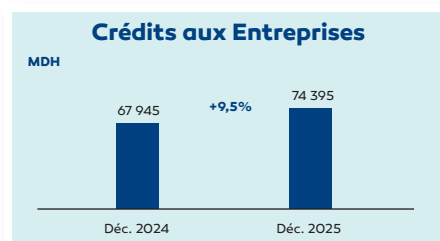
### • Les Crédits

Les crédits atteignent 149 MMDH à fin décembre 2025, en progression de +5,4% par rapport à fin décembre 2024. Cette performance est principalement portée par la croissance des crédits à l'équipement (+18%), soutenue par le dynamisme des financements accordés aux entreprises.

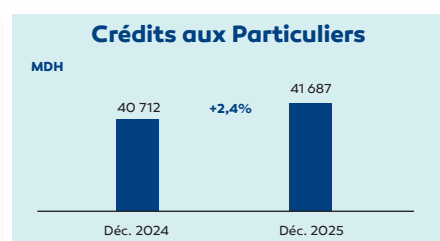


La part de marché des crédits clientèles ressort à 12,64% à fin décembre 2025 par rapport à 12,53% enregistrée à fin décembre 2024.

Les crédits aux entreprises s'inscrivent en hausse de +9,5% à 74 MMDH à fin décembre 2025, portée principalement par la croissance soutenue des crédits à l'équipement (+18%) et des crédits de trésorerie (+8%). La part de marché des crédits aux entreprises s'affiche à 11,26% à fin décembre 2025.



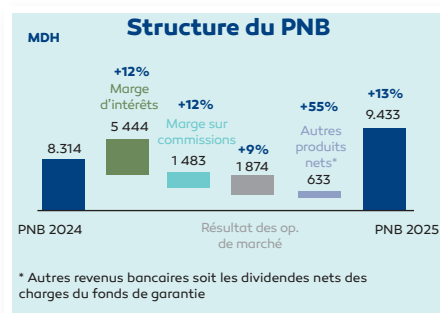
Les crédits aux particuliers se hissent de +2,4%, à 41 MMDH à fin décembre 2025, tirés par la hausse des crédits à la consommation de +5,4% et celle des crédits immobiliers aux particuliers de +1,6%. La part de marché des crédits aux particuliers s'apprécie de +0.06p% atteignant 14,57% à fin décembre 2025.



## PRODUIT NET BANCAIRE

En 2025, le PNB affiche une croissance soutenue de +13%, atteignant 9 433 MDH contre 8 314 MDH à fin 2024 bénéficiant de la bonne tenue des revenus du Core Business et des activités de marché.

À fin 2025, la marge d'intérêts globale progresse de +12%, de par la hausse de +5% de la marge d'intérêts clientèle et la baisse des coûts de refinancement sur les marchés, dans un contexte de détente monétaire marqué par la réduction progressive du taux directeur de 3% à 2,25%.

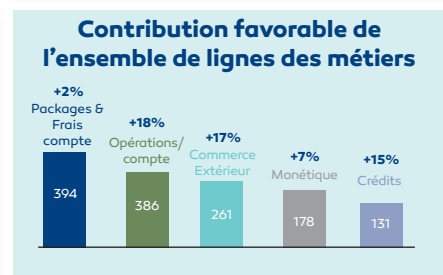


La marge d'intérêts clientèle croit de +5%, tirée principalement par la dynamique de l'activité commerciale, que reflètent :

- La hausse des encours moyens de crédits de près de +5%, essentiellement tirée par la croissance des crédits aux entreprises, en particulier les crédits à l'investissement,
- La progression des dépôts moyens non rémunérés de près de +11%, avec une contribution significative des comptes chèques et des comptes courants,
- Ainsi, l'élargissement de cette base de dépôts non rémunérés, combiné aux baisses successives du taux directeur entre 2024 et 2025, a conduit à une amélioration du coût global des ressources.

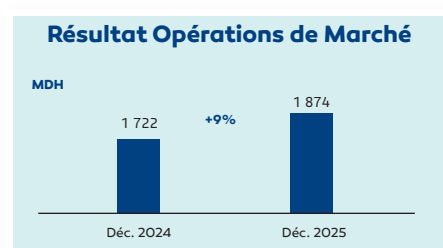
## • Marge sur commissions

Les commissions bancaires ressortent en croissance soutenue de +12%, à 1 483 MDH à fin 2025. Cette performance reflète la bonne tenue de l'ensemble des lignes métiers de la Banque.



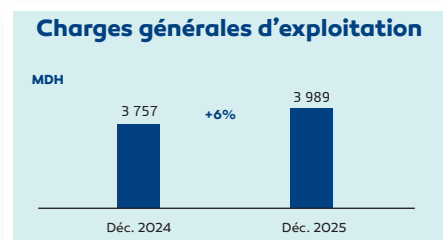
## RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Le résultat des opérations de marché s'établit à 1 874 MDH à fin décembre 2025 contre 1 722 MDH à fin décembre 2024, en progression de +9%. Cette performance reflète la bonne dynamique des activités de marché, portée notamment par la forte contribution de l'activité de change, qui enregistre des résultats soutenus.



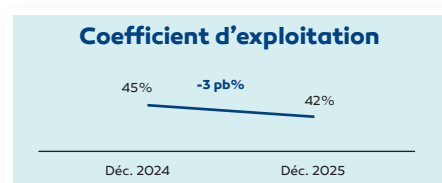
## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation s'établissent à fin décembre 2025 à 3 989 MDH, en hausse de +6% par rapport à fin 2024. Cette augmentation est liée à la poursuite des projets de transformation digitale et de renforcement des infrastructures informatiques de la Banque.



Les charges de fonctionnement hors amortissements liés aux investissements, sont maîtrisées et leur progression contenue à +1%.

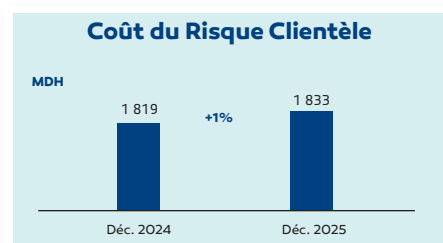
Parallèlement, le coefficient d'exploitation s'inscrit en nette amélioration, passant de 45% à 42%, soit un gain de près de 3p%.



## COÛT DU RISQUE

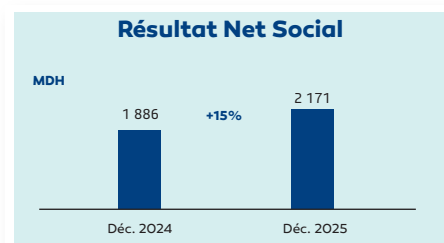
Le Coût du Risque global s'élève à 2 095 MDH à fin 2025 contre 1 713 MDH à fin 2024, intégrant :

- Les dotations clientèle Brutes de 2 191 MDH à fin 2025, contre 2 177 MDH à fin 2024,
- Les reprises de provisions clientèle de 358 MDH, en ligne avec le plan.



## RÉSULTAT NET

Le résultat net social de la Banque affiche une croissance remarquable de +15%, atteignant 2 171 MDH contre 1 886 MDH à fin 2024.



## SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébil		M.Factoring		RM Experts		Euler Hermes Acmar	
	D25	D24	D25	D24	D25	D24	D25	D24	D25	D24	D25	D24
PNB Consolidé	811,0	699,5	288,1	286,8	492,9	400,3	16,1	11,2	14,0	1,1	na	na
Evolution	16%		0%		23%		43%					
Frais Généraux	-300,7	-272,0	-140	-126	-100	-89	-24,1	-22,7	-37,0	-33,9	na	na
Evolution	10,5%		11%		12%		6%		9%			
Coût du Risque	-123,7	-108,4	-50,9	-87,1	-71,7	-20,2	-1,0	-1,1	na	na	na	na
Evolution	14%		-42%		255%		-6%					
Résultat Net PDG	159,8	152,9	54,8	54,7	96,8	89,6	5,2	4,3	4,8	-1,1	-1,8	5,4
Evolution	5%		0%		8%		20%					

La filière des Services Financiers Spécialisés affiche une hausse de +5% de sa contribution au RNPG, passant de 153 MDH en 2024 à 160 MDH en 2025.

**SALAFIN** ressort avec un résultat net de 96,1 MDH, en hausse de +3,2%, suite à l'évolution favorable du Produit Net Bancaire de +2,3%, portée notamment par le dynamisme de l'activité LOA (+22,5%) et de la marge sur commission (+4%) et ce, conjuguée à une maîtrise du risque marquée par une baisse significative de -19,8% des dotations nettes aux provisions à 60,9 MDH en 2025.

Pour sa part, le résultat net de **Maghrebail** s'établit à 148 MDH, en hausse de +9% par rapport à l'année dernière, tirée par celle du PNB de +16% en raison notamment de l'amélioration des produits des opérations de crédit-bail de +7% combinée à la hausse maîtrisée des charges de 2% sur la période. Le Résultat Brut d'Exploitation s'inscrit en progression de +18% à 339 MDH.

**Maroc Factoring** renforce son résultat net de +20% à 5,2 MDH. Cette progression solide est portée par une activité commerciale qui surperforme ses objectifs budgétaires. En effet, les intérêts ressortent en progression de 49%, réalisant 146% du budget annuel de même que les commissions réalisent un TRO de 111%. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 2 p% à 68% en 2025 dans un contexte de hausse de +6% des Charges Générales d'Exploitation.

**RM Experts** affiche un bénéfice de 4,8 MDH en 2025, contre un déficit de 1,1 MDH en 2024 et ce, grâce à la nette amélioration du chiffre d'affaires conjuguée à la maîtrise des charges générales d'exploitation.

## GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
Millions DH	D25	D24	D25	D24	D25	D24	D25	D24
PNB Consolidé	672,5	457,5	370,0	252,0	62,2	31,4	240,	3 174,1
Evolution	47%		47%		98%		38%	
Frais Généraux	-478,7	-342,0	-378,0	-279,5	-36,1	-17,7	-64,6	-44,8
Evolution	40%		35%		104%		44%	
Coût du Risque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Evolution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat Net PDG	144,5	103,5	46,7	34,3	12,8	6,7	85,0	62,5
Evolution	40%		36%				36%	

Le Pôle GABA enregistre une bonne performance en 2025, portée par le dynamisme de l'ensemble de ses composantes.

La contribution au RNPG de cette filière s'élève à 144,5 MDH, en hausse de +40% par rapport à 2024.

Ainsi le Résultat net consolidé de **BMCE Capital** ressort à 46,7 MDH en 2025 contre 34,3 MDH en 2024, marquant ainsi une progression de 36% (+12,5 MDH).

Pour **BMCE Capital Bourse**, la dynamique de croissance de 2024 s'intensifie en 2025, avec un bénéfice net atteignant 13 MDH vs 6,5 MDH en 2024.

**BMCE Capital Gestion** affiche un résultat de près de 85 MDH, en progression de +36% (+22 MMAD) par rapport à la même période de l'exercice précédent et en avance par rapport au budget annuel. Cette performance est portée par la forte croissance des revenus de +13% de la filiale en 2025.

## AUTRES ACTIVITÉS AU MAROC

Le secteur « autres activités » regroupe principalement Locasom, EAI, et Bank Al Karam.

Contribution	Autres		Locasom		Bank Al Karam		EAI	
Millions DH	D25	D24	D25	D24	D25	D24	D25	D24
PNB Consolidé	247,9	222,7	196,5	204,0	51,5	18,7	na n	a
Evolution	18,7		-3,7%					
Frais Généraux	-201,1	-159,7	-141,6	-104,2	-60	-5,9	na	na
Evolution	26%		36%					
Coût du risque	-2,52	-0,95	-0,5	0,0	-2,0	-0,9	na	na
Evolution								
Résultat Net PDG	-11,8	2,8	15,7	41,6	-27,7	-39,3	0,3	0,6
Evolution			-62%		29%		-46%	

**Locasom**, réalise un résultat net en 2025 de 24 MDH contre 27,5 MDH en 2024, soit une baisse de 12%.

Au 31 décembre 2025, le résultat net de **Bank Al Karam** s'est établi à -27.7 MDH, en amélioration de 11 MDH par rapport à 2024 et nettement en avance par rapport au budget qui prévoyait un déficit de -41 MDH en 2025. Cette progression résulte de plusieurs facteurs combinés, à savoir, une augmentation du PNB de 17 MDH, parallèlement à une gestion rigoureuse des charges générales d'exploitation.

Enfin, **EAI**, la filiale technologique, a réalisé un résultat net de 0,7 MDH contre 1 MDH à la même période en 2024.

## RÉSULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Contribution	International		Europe		Afrique	
	D25	D24	D25	D24	D25	D24
Millions DH						
PNB Consolidé	9 631,5	9 377,2	487,5	542,0	9 144,0	8 835,2
Evolution	3%		-10%		3%	
Frais Généraux	-4 544,7	-4 444,6	-250,8	-224,2	-4 293,9	-4 220,3
Evolution	2%		12%		2%	
Coût du Risque	-1 058,1	-1 043,7	53,2	34,4	-1 111,3	-1 078,0
Evolution	-1%		55%		3%	
Résultat Net PDG	1 904,8	1 779,0	167,0	202,5	1 737,8	1 576,5
Evolution	7%		-18%		10%	

Les activités internationales du Groupe enregistrent une hausse de +6% de leur Résultat Net Part du Groupe, porté par la dynamique de la zone Afrique (+10% de RNPG).

La contribution des activités à l'international au RNPG consolidé ressort à 48% en 2025 contre 51% en 2024, tenant compte de la contribution de 3% de la Banque de Développement du Mali, intégrée par Mise en Equivalence

## ACTIVITÉS EN EUROPE

BOA EUROPE : affiche un résultat net de +13,3 MEUR (140,2 MDH), en baisse de 25% dans un contexte de baisse des taux de référence, de renchérissement du coût du refinancement et ce, en raison d'une conjoncture économique et géopolitique internationale incertaine, marquée par une dégradation des risques en Afrique et au Moyen Orient.

BOA UK voit, pour sa part, son bénéfice net s'établir à 2,2 M€ (26,8 MDH) en 2025 contre 1 M€ (12,1 MDH) en 2024, soit une hausse de +1,1 M€. A noter que l'année 2025 a été impactée par (i) la baisse des encours moyens de crédits, suite aux effets des restrictions réglementaires qui n'ont été levées qu'en juin 2025 et (ii) la hausse des charges en raison des efforts déployés pour se conformer aux exigences du FCA.

## ACTIVITÉS EN AFRIQUE

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D25	D24	D25	D24	D25	D24	D25	D24
PNB consolidé	9 144	8 835	9 144	8 426		409	na	na
Evolution	3%		9%					
Frais généraux	-4 294 -	4 220	-4 293,9	-4 023,5		-197	na	na
Evolution	2%		7%					
Coût du risque	-1 111	-1 078	-1 111	-955		-123	na	na
Evolution	3%		16%					
Résultat Net PDG	1 737,8	1 576	1 576	1 576		18	116	96
Evolution	10,2%		11%				21%	

Le Résultat Net Groupe de BOA Afrique ressort à 315 MEUR, en hausse de +7% par rapport à l'année dernière, et en avance par rapport au plan qui prévoyait 300 MEUR.

Le Résultat Net Part de Groupe s'élève, pour sa part, à 215 MEUR, en progression de +7% contre 201 MEUR en 2024

La contribution de la zone UEMOA, au RNPG de BOA Afrique, enregistre une baisse de -14%, représentant une part de 46%. Pour sa part, la zone anglophobe affiche une contribution de +24 MEUR en 2025 en hausse de +42% contre 17 MEUR en 2024, représentant 11% du RNPG. Enfin, la zone Océan Indien et Afrique Centrale ressort avec une contribution en hausse de +24% à périmètre constant, représentant 35% du RNPG de BOA Afrique.

Le PNB s'apprécie de +10% (+5% à périmètre constant).

La marge d'intérêts progresse de 8%, portée par de meilleurs rendements d'intermédiation, une hausse de la part des PME et une optimisation du coût des ressources.

Les frais généraux progressent de 4% à périmètre constant, avec un coefficient d'exploitation stable à 48%.

Le Coût du risque s'inscrit en forte hausse à 79 MEUR en 2025 contre 43 MEUR l'année dernière ; le coût du risque à la clientèle ressort à 1,3% contre 0,7% en 2024, suite à une baisse du niveau des reprises entre 2024 et 2025, et à la dégradation dans les pays de l'AES.

La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, affiche un résultat de 33,9 MEUR (557 MDH) en hausse de +23% par rapport à décembre 2024. Sa contribution au RNPG consolidé du Groupe ressort à 116 MDH en décembre 2025.

## PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU GROUPE

Le groupe BANK OF AFRICA évolue dans un environnement macroéconomique et réglementaire exigeant, caractérisé notamment par l'évolution des taux d'intérêt et le renforcement des contraintes prudentielles, dont le SREP, et marqué par la montée des incertitudes géopolitiques à l'échelle internationale.

Au titre du Plan Stratégique 2025-2027, les perspectives du Groupe s'inscrivent dans une accélération de l'exécution dudit plan stratégique, soutenue par le lancement d'un programme de transformation technologique majeur, visant à refondre en profondeur le système d'information et à en faire un levier clé de performance.

Ce programme structurant de modernisation permettra de doter le Groupe d'une architecture technologique moderne, sécurisée, agile et autonome, alignée sur les meilleurs standards internationaux et à même de soutenir durablement ses ambitions de croissance.

Parallèlement, le Groupe entend poursuivre le renforcement de ses priorités stratégiques, tant au Maroc qu'à l'international, à travers :

- La consolidation de la centralité client ;
- L'amélioration continue de la performance opérationnelle ;
- L'accélération de la digitalisation des activités ;
- L'expansion du Trade Finance en Afrique et consolidation du segment PME,
- Le renforcement de la présence panafricaine
- Et le développement des synergies à l'échelle du Groupe.

Le plan stratégique, enrichi par cette transformation technologique, constitue le socle d'une trajectoire visant à inscrire BANK OF AFRICA dans une dynamique de croissance durable, résiliente et innovante.

Par ailleurs, afin de soutenir ses ambitions de croissance et de renforcer sa capacité financière, la Banque a consolidé ses fonds propres en 2025 à travers l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de catégorie 1 d'un montant total de 2 milliards de dirhams.

## **RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT**

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BANK OF AFRICA - BMCE Group a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macroéconomique.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but d'adapter la structure de ses ressources afin de lui permettre de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité ; à titre d'exemple, des pertes importantes qui résulteraient des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement à lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs et de faire face à ses engagements, dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Trois indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) & NSFR (Net Stable Funding Ratio): coefficients de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulés en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

## RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer en faisant appel à un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre de scénarios de variation des taux tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt veille à assurer la stabilité des résultats face aux variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la MNI prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen, long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif/passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

## LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA

### OTHMAN BENJELLOUN, Président Directeur Général

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Maroc Biotechnologies (MARBIO) (ex-Sensyo Pharmatech)
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

**M. Azeddine GUESSOUS,**  
**Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae**

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébaïl
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

**M. Lucien MIARA,**  
**Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**M. Khalid SAFIR,**  
**Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion**

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, BANK OF AFRICA (BOA)
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)

- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Membre du Conseil d'administration de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Membre du Conseil d'administration du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY
- Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Soutien Solidaire

**M.Hicham EL AMRANI,**  
**Représentant Permanent de O Capital Group**

- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de MEDITELECOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
- Administrateur de REVLY'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur de AIR ARABIA MAROC et Représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit
- Administrateur de Africa Morocco Link (AML)
- Membre du Conseil de Surveillance de RISMA, Membre du Comité d'Audit & Président du Comité Stratégique
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GREEN INVESTMENT (Ex O CAPITAL AFRICA)
- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Membre Fondateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Président Directeur Général de Medium Finance
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Membre du Conseil d'Administration de l'Association Partenariat Ecole Entreprise Al Jisr

**M.Marc BEAUJEAN<sup>1</sup>,**  
**Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)**

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de Enabling Qapital Luxembourg S.A.
- Administrateur de Essling Luxembourg GP S.A.R.L.
- Administrateur de Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique)

**M.Mohamed Kabbaj,**  
**Administrateur Indépendant**

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Membre du Comité des Risques Groupe, du Comité Stratégique & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

**Mme Nezha LAHRICHI,**  
**Administratrice Indépendante**

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)

<sup>1</sup> A noter que BII, représenté par M. Marc Beaujean, a démissionné de son siège au sein du Conseil d'Administration en septembre 2025

**Mme Ngozi EDOZIEN**  
**Administratrice Indépendante**

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

**Mme Laureen KOUASSI-OLSSON**  
**Administratrice indépendante**

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – Tunisie

**Mme Jinane LAGHRARI**  
**Administratrice indépendante**

- Administratrice Indépendante de Ryanair
- Administratrice Indépendante de Michoc
- Administratrice Indépendante de Pharmaprom

**M. Abdou BENSOUDA, (\*\*)**  
**Administrateur intuitu personae**

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration O Capital Investment Solutions
- Président de O Capital Invest
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur délégué de O Capital Europe
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Infra Invest
- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Dounia Productions

(\*\*) M. Abdou Bensouda a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2026.

- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Alphavest Capital
- Administrateur de MAIC Gestion
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Marbio
- Gérant de O Capital IM
- Gérant de la SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory
- Administrateur VIA-AM
- Administrateur Afric Chimie
- Administrateur Artemis
- Administrateur Akwa Africa

**M.Brahim BENJELLOUN-TOUIMI,**  
**Administrateur Directeur Général Délégué**

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Président de la BOURSE DE CASABLANCA
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA

### **Mme Myriem BOUZZAOUI, Administratrice Intuitu Personae**

- Administratrice Intuitu Personae de BANK OF AFRICA
- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Directrice Générale et Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Directrice Générale et Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice du Fonds Capital Venture (sous gestion par BMCE Capital Investments)
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Présidente du Conseil d'Administration de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation et représentant BMCE Capital Gestion
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie

## **AUTRES MENTIONS**

Aucune difficulté rencontrée en 2025 - Prise de participation à hauteur de 7,4% dans le capital de la Chambre de Compensation du Maroc pour un montant de 7,4 MDH. - En janvier 2026, BANK OF AFRICA a obtenu l'agrément de Négociateur Compensateur dans le cadre de l'opérationnalisation du marché à terme au Maroc.

Cet agrément constitue une étape structurante dans le développement de l'écosystème financier national, marquant l'introduction effective des instruments dérivés standardisés.

Dans ce cadre, l'exercice de l'activité de négociation sur le marché à terme d'instruments financiers, pour le compte propre de la Banque et pour le compte de la clientèle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sera soumis à l'autorisation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Cette avancée stratégique consolide le positionnement de BANK OF AFRICA dans les activités de marché et renforce sa crédibilité auprès des acteurs nationaux et internationaux, tout en contribuant à la modernisation de la place financière.

Cette nouvelle offre viendra enrichir la palette de services de la Banque dans les activités de marché.

# TITRES DE PARTICIPATION

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188	-	82 188
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000	-	50 000
ECOPARC DE BERECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000	-	12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000	-	11 000
FONDS DE GARANTIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Fonds d'investissement	100 000	135 000 000	7,41	10 000	-	10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNOLOGY COMPANY	Gest.Im.techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650	-	5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333	-	3 333
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Gestion d actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250	-	1 250
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C')	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MNF VENTURES	Gest. fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375	375	-
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>							
<b>TITRES DES ENTREPRISES LIÉES</b>							
O TOWER	Sté d'aménagement	31 300 019	6 520 858 600	48,00	3 130 012	-	3 130 012
BOA GROUP	Ets de crédit/étranger	435 192	88 154 535 EUR	72,41	2 900 772	-	2 900 772
BIH	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 253 870	-	1 253 870
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089 EUR	100,00	856 968	-	856 968
SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410	-	707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000	-	450 000
BANK AL KARAM	Banque participative	6 000 000	600 000 000	100,00	404 000	-	404 000
MAGHREBAL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770	-	370 770
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882	-	336 882
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	135 112	-	135 112
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	71 116 055	150 000 000 UGX	47,41	131 619	-	131 619
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 250 000	500 000 000	25,00	125 000	-	125 000
HANOUBY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000	-	100 000
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357	-	78 357
DAMANE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	99,99	57 000	-	57 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817	-	51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591	-	46 591
BOA EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 EUR	78,00	40 363	-	40 363
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700	-	29 700
RM EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000	-	20 000
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000	-	19 000
EULER HERMES ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001	-	10 001
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750	-	6 750
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443	-	6 443
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EUR	100,00	6 427	6 427	-
OPERATION GLOBAL SERVICES	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000	-	5 000
EURAFRIC INFORMATION	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100	-	4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025	-	3 025
ENNASR CHRISTINA	Sté civile immobilière	3 000	300 000	100,00	290	-	290
BOA ZURICH	Bureau de représentation	200	20 000 CHF	100,00	230	-	230
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
GOLEPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	10	-	10
<b>TITRES DE PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>							
<b>TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE</b>							
E.S.F.G.	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	170 798	170 798	-
E.S.I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	147 029	147 029	-
PROPARGO	Ets crédit multi-national	957 142	1 353 513 248 EUR	1,13	130 205	-	130 205
					<b>11 411 220</b>	<b>129 956</b>	<b>11 281 264</b>

UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	70 961	18 409	52 552
BANQUE MACHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE COMMERCE EXTERIEUR	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	54 770	-	54 770
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373	-	31 373
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	2 857	307 852 K EUR	1,33	30 757	-	30 757
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	215 685	110 000 000	19,61	21 569	-	21 569
AMETHIS III	Sté d'invest en capital à risque	1 975	42 867 K EUR	2,13	21 156	-	21 156
AMETHIS FINANCE LUXEMBOURG	Sté d'invest en capital à risque	1 836	87 577 K EUR	2,10	19 654	4 729	14 213
EMERGINGTECH VENTURES FUND I	Fonds d'investissement	150 000	223 324 600	6,72	14 213	-	14 213
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	215 000	300 000 000	7,17	13 438	5 395	8 042
AZUR FUND	Fonds d'investissement	150 000	352 100 000	4,26	12 336	-	12 336
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	51 028	25 514 000	20,00	12 000	6 897	5 103
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement	500 000	285 227 200	17,53	11 126	-	11 126
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFRICA50 INFRASTRUCTURE FUND I	Fonds d'investissement	2 500	216 208 461 USD	1,16	4 716	-	4 716
AFEXIM BANK (AFRICAN IMPORT EXPORT)	Ets crédit / étranger	30	990 126 000 USD	0,01	2 815	-	2 815
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	77	985 150 000 USD	0,03	2 738	-	2 738
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250	-	250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	4 373 500	4,54	59	-	59
<b>TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>					<b>777 296</b>	<b>355 579</b>	<b>421 716</b>
<b>AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>							
CFG BANK	Banque d'investissement	1 425 325	700 159 200	4,07	103 997	-	103 997
MUTANDIS SCA	Fonds d'investissement	832 458	924 673 700	9,00	96 807	-	96 807
MUTANDIS AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	179 950	134 352 100	13,44	81 552	61 398	20 154
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	10 667	800 000 000	13,33	60 000	-	60 000
BANK OF PALESTINE	Banque d'investissement	2 858 940	260 559 617 USD	1,10	45 642	-	45 642
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC - CCP	Gestion des transactions financières	74 000	100 000 000	7,40	7 400	-	7 400
SOGEPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622	-	4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAEX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690	-	1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	-	-
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267	-	1 267
SAPINO	Sté d'aménagement	10 000	60 428 600	1,65	1 000	-	1 000
MAROCLEAR	Depositaire central	803	100 000 000	4,02	803	-	803
IMPRESSION PRESSE EDITION	Edition et impression	8 013	31 000 000	1,61	801	-	801
CASABLANCA PATRIMOINE S.A	Développement local	5 000	10 000 000	5,00	500	500	500
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
PORTNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180	-	180
SWIFT	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
DYAR AL MADINA	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23	-	23
RMA	Cie immobilière	640	1 796 170 800	0,32	9	-	9
RISMA	Assurances	5	1 432 694 700	0,00	2	-	2
<b>AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>	Tourisme	10		0,00	2	-	2
<b>COMPTES COURANTS D'ASSOCIES</b>					<b>412 190</b>	<b>67 291</b>	<b>344 899</b>
BAB CONSORTIUM					778 941	-	778 941
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR					502 095	-	502 095
FARACHA IMMO					125 951	26 119	99 833
KRAKER IMMO					108 736	-	108 736
SAISS IMMO NEJMA					101 901	-	101 901
IKAMAT TILLA					79 818	61 000	18 818
SUX HILL SECONDO					52 947	-	52 947
JASPE IMMO					37 928	-	37 928
SUX HILL PRIMERO					26 583	-	26 583
SUX HILL TERCIO					18 842	-	18 842
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY					17 500	-	17 500
GOLEPRIME IMMO					11 145	-	11 145
MOHIT IMMO					5 797	-	5 797
ECOPARC DE BERRECHID					4 736	-	4 736
AKENZA IMMO					4 328	-	4 328
MARTCO					1 500	1 500	-
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					110	-	110
MONET IMMO					66	-	66
DENIM PRIMERO IMMO					66	-	66
SALAM PRIMERO					66	-	66
ERRAHA NAKHIL					66	-	66
VILLASBUGAN IMMO					66	-	66
BERLY IMMO					66	-	66
MAADEN SECONDO					66	-	66
<b>AUTRES EMPLOIS ASSIMILES</b>					<b>1 879 873</b>	<b>89 171</b>	<b>1 790 702</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>14 657 745</b>	<b>643 743</b>	<b>14 014 002</b>

# RAPPORT RELATIF À LA NOUVELLE ACTIVITÉ DE MARCHÉ À TERME



En janvier 2026, BANK OF AFRICA a obtenu l'agrément de Négociateur Compensateur dans le cadre de l'opérationnalisation du marché à terme au Maroc.

Cet agrément constitue une étape structurante dans le développement de l'écosystème financier national, marquant l'introduction effective des instruments dérivés standardisés.

Ainsi, ce statut permet à la Banque d'assurer la compensation des opérations réalisées sur ces instruments, en garantissant la bonne fin des transactions et en renforçant la sécurité, la transparence et la fluidité du marché, en ligne avec les meilleures pratiques internationales en matière d'infrastructures de marché. Il atteste également du respect par la Banque des standards les plus exigeants en matière de gestion des risques, de gouvernance, de conformité réglementaire et d'infrastructures opérationnelles.

Ainsi, la Banque sera désormais en mesure d'accompagner la clientèle Institutionnelle et Corporate dans leurs stratégies de couverture et de gestion des risques via des solutions basées sur les contrats à terme. Cette nouvelle capacité permettra notamment d'apporter des réponses adaptées aux besoins de sécurisation contre les fluctuations de marché.

Cette avancée stratégique consolide le positionnement de BANK OF AFRICA dans les activités de marché et renforce sa crédibilité auprès des acteurs nationaux et internationaux, tout en contribuant à la modernisation de la place financière. Cette nouvelle offre viendra enrichir la palette de services de la Banque dans les activités de marché.

# DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



L'Assemblée Générale Extraordinaire est destinataire de 2 rapports du Conseil d'Administration :

- Rapport du conseil relatif à l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites,
- Rapport du conseil relatif à l'usage fait des pouvoirs délégués par l'assemblée Générale Mixte, dans sa forme extraordinaire, en date du 24 juin 2025, pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.

## RAPPORT DU CONSEIL RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Cette dernière décennie, l'assise financière du Groupe BANK OF AFRICA s'est renforcée grâce au soutien indéfectible de ses actionnaires et investisseurs institutionnels, que ce soit par augmentation de capital en numéraire ou par conversion optionnelle de dividendes en actions ou par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites. Ainsi, le capital social s'est apprécié de plus de 400 MDH depuis 2018 pour atteindre aujourd'hui 2.202.818.810 dirhams.

L'exercice 2025, dont l'Assemblée Générale Ordinaire examinera et arrêtera les comptes, a enregistré des résultats de 2,17 Milliards de DH, en hausse de 15%, dans un contexte de forte concurrence.

En conséquence de ce qui précède, il vous est proposé de décider une augmentation du capital social d'un montant de 51 228 340 dirhams par émission de 5 122 834 nouvelles actions à un prix de souscription de 213 dirhams par action (dont 10 dirhams à titre de nominal et 203 dirhams à titre de prime d'émission), soit une prime d'émission globale de 1 039 935 302 dirhams et un montant global d'opération (nominal et prime d'émission) de 1 091 163 642 dirhams (l'Augmentation du Capital).

Les 5 122 834 nouvelles actions à émettre au titre de l'Augmentation du Capital seront libérées intégralement par incorporation de réserves devant donner lieu à une attribution d'actions gratuites aux actionnaires à raison d'1 action nouvelle pour 43 actions détenues.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que dans l'hypothèse où les droits d'attribution des actions nouvelles ne donneraient pas droit à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire concerné recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les droits d'attribution non exercés seront ensuite regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en nombre entier d'actions BANK OF AFRICA. Ces actions nouvelles seront ensuite cédées en bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans le délai qui sera fixé dans le calendrier arrêté entre BANK OF AFRICA et les autorités compétentes.

Le produit de cession de ces actions nouvelles sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de droits d'attribution non exercés.

Nous vous proposons de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue notamment de :

- Fixer en tant que de besoin, le calendrier de réalisation de l'Augmentation du Capital avec l'AMMC, la Bourse de Casablanca et toutes autres parties prenantes ;
- Fixer le cas échéant, toutes autres caractéristiques de l'Augmentation du Capital ;
- Constaté la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital ;
- Modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social à l'issue de la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'UTILISATION DES POUVOIRS QUI LUI ONT ÉTÉ CONFÉRÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2025**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Société, qui s'est tenue en date du 24 juin 2025, dans sa forme Extraordinaire, vous aviez délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation du capital d'un montant de 1.078.931.520 dirhams, prime d'émission incluse, par émission de 4.495.548 actions à libérer par incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2025, le Conseil d'Administration faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, a décidé que les 4.495.548 actions à émettre au titre de l'augmentation de capital seront émises à un prix de souscription de 240 dirhams par action dont un nominal de 10 dirhams par action et une prime d'émission de 230 dirhams par action devant donner lieu à une attribution d'actions gratuites aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 48 actions détenues.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2025, le Conseil d'Administration a constaté que l'augmentation du capital social par émission de 4.495.548 actions libérées intégralement par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires, pour un montant global d'opération de 1.078.931.520 dirhams dont 44.955.480 dirhams à titre de nominal et 1.033.976.040 dirhams à titre de prime d'émission, est définitivement réalisée. Par ailleurs, il a été procédé à la modification corrélatrice de l'article 6 des Statuts de la Banque.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Vous voudrez bien prendre acte de l'usage fait des pouvoirs que vous nous aviez délégués pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.



## ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Les Commissaires aux Comptes ont procédé à l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils leur ont été présentés par le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA.

Ces comptes font ressortir un bénéfice net, après déduction d'une charge d'impôt de 1 110 MDH, qui s'établit à 2 170 MDH.

L'audit des comptes a été effectué conformément aux normes, de la profession généralement, admises. Une certification a donc été établie sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	1 937 289 454,64 DH
Pour la Succursale BOA Offshore <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	179 462 333,02 DH
Pour la Succursale Bank of Africa Shanghai <b>contre-valeur en dirhams de devises</b>	54 010 694,68 DH
<b>Soit un bénéfice net de</b>	<b>2 170 762 482,34 DH</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025 d'un montant de 2 170 762 482,34 dirhams de la manière suivante :

<b>Bénéfice net</b>	<b>2 170 762 482,34 DH</b>
Premier dividende	132 169 128,60 DH
Reste	2 038 593 353,74 DH
<b>Superdividende</b>	<b>969 240 276,40 DH</b>
Reste	1 069 353 077,34 DH
Report de l'exercice précédent	53 020,84 DH
Reste	1 069 406 098,18 DH
<b>Réserve extraordinaire</b>	<b>1 069 000 000,00 DH</b>
<b>Le solde de dirhams à reporter</b>	<b>406 098,18 DH</b>

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2025, des dividendes de 677 MDH.

Les reprises de provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 10,7 MDH. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité de BANK OF AFRICA.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende brut à 5 dirhams par action. La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 27 juillet 2026.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés de la Banque ainsi que la synthèse des activités relative à ses filiales et participations, qui vous sont soumis, de statuer sur l'affectation et la répartition des bénéfices qui vous sont proposés et donner quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à onze millions trois cent vingt-cinq mille (11 325 000) dirhams.

Après lecture des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte, également, de l'accomplissement des missions des Commissaires aux Comptes, au titre de l'exercice 2025, par les Cabinets *Fidaroc Grant Thornton* et *BDO*, tant au titre de leur Rapport Général qui vous sera présenté par les intéressés qu'au titre du Rapport Spécial relatif aux conventions visées par les articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par l'article 26 des Statuts de la Banque.

Les mandats des Commissaires aux comptes arrivant à expiration au terme de cette présente Assemblée, vous voudrez bien renouveler leur mandat pour une nouvelle période de 3 (trois) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires voudront bien prendre acte de la démission de *British International Investment*, représentée par M. Marc BEAUJEAN ainsi que de celle de M. Abdelawahab - Abdou - BENSOUA, et leur donner quitus définitif et sans réserve pour l'accomplissement de leur mandat. De même, l'Assemblée voudra bien ratifier la cooptation de M. Hicham EL AMRANI en tant qu'Administrateur *Intuitu Personae*, en remplacement de M. Bensouda.

Les mandats d'Administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM- arrivant à échéance, vous voudriez bien renouveler son mandat pour une durée de 6 années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Enfin, l'Assemblée autorise en tant que de besoin, l'exercice de l'activité de négociation sur le marché à terme d'instruments financiers pour le compte propre de la Banque et pour le compte de la clientèle conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent cette activité.

S'agissant des points inscrits à l'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Extraordinaire**, Mesdames et Messieurs les actionnaires voudront bien autoriser une augmentation du capital social d'un montant de 51 228 340 dirhams par émission de 5 122 834 nouvelles actions à un prix de souscription de 213 dirhams par action (dont 10 dirhams à titre de nominal et 203 dirhams à titre de prime d'émission), soit une prime d'émission globale de 1 039 935 302 dirhams et un montant global d'opération (nominal et prime d'émission) de 1 091 163 642 dirhams. A ce titre, la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration vous est également sollicitée pour la réalisation de cette opération.

En outre, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte du Rapport relatif à l'utilisation des pouvoirs que vous nous avez conférés dans le cadre de l'Augmentation de capital par incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites réalisée en 2025.

Les résolutions qui vont être soumises au vote des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, reprennent ces différentes propositions.



# RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

### **AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE**

#### **OPINION AVEC RÉSERVE**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 36.436.887 dont un bénéfice net de KMAD 2.170.762.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE**

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2025, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p><b>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</b></p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ;</li> <li>- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2025, l'encours total brut des créances sur la clientèle s'élève à MMAD 165.416 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 10.851.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;</li> <li>• Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.</li> </ul> <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;</li> <li>• Testé la correcte classification des créances par catégorie ;</li> <li>• Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;</li> <li>• Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;</li> <li>• Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ;</li> <li>• Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.</li> </ul>
<p><b>Evaluation des titres de participation</b></p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 14.014.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>La valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.</li> </ul> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ;</li> <li>- Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;</li> <li>- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;</li> <li>- Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société.</li> </ul>

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », la banque dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation acquis par voie de dation en paiement ou de vente à réméré pour un montant net de provisions de 3,2 Milliards de dirhams au 31 décembre 2025.</p> <p>L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.</p> <p>L'estimation des provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement et de vente à réméré dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;</li> <li>• Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;</li> <li>• Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;</li> <li>• Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;</li> <li>• Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;</li> <li>• Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;</li> <li>• Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.</li> </ul>

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2026

### Les commissaires aux Comptes

  
FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Member Réseau Grant Thornton  
International  
T. Driss Sissou - Casablanca  
Faïçal MEKOUAR Fax: 05 22 29 65 70  
Associé

  
BDO BDO S.A.  
Audit, Tax & Advisory  
23, rue Lamoussi - Quartier Oudjda 20410 Casablanca  
Téléphone : 212 5 22 20 20-44 115  
Téléfax : 212 5 22 23 33 05  
N° d'identification : 001529604000091  
Amine BAAKILI  
Associé



## BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>6 055 746</b>	<b>6 094 414</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>26 082 327</b>	<b>26 946 771</b>
. A vue	9 269 008	8 124 129
. A terme	16 813 319	18 822 641
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>151 400 795</b>	<b>147 404 686</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	45 396 547	42 450 884
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	41 728 700	34 074 735
. Crédits et financements participatifs immobiliers	39 150 584	39 814 816
. Autres crédits et financements participatifs	25 124 965	31 064 250
<b>Créances acquises par affectation</b>	<b>3 164 618</b>	<b>2 738 363</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>58 049 620</b>	<b>59 868 143</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 976 917	40 411 234
. Autres titres de créance	264 028	248 348
. Titres de propriété	20 808 676	19 208 562
. Certificats de Sukuks	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>9 414 675</b>	<b>8 162 050</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>10 938 676</b>	<b>10 988 955</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 718 879	8 705 033
. Autres titres de créance	2 219 796	2 283 922
. Certificats de Sukuks	-	-
. Titres de participation et emplois assimilés	14 014 009	13 661 852
. Participation dans les entreprises liées	11 281 271	10 747 084
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 732 738	2 914 768
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>195 703</b>	<b>188 400</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>1 780 646</b>	<b>251 550</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>490 075</b>	<b>363 298</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 174 576</b>	<b>981 947</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 176 656</b>	<b>2 735 593</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>285 938 123</b>	<b>280 386 021</b>

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>55 036 753</b>	<b>59 087 344</b>
. A vue	16 940 930	5 745 853
. A terme	38 095 823	53 341 492
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>175 640 201</b>	<b>163 213 170</b>
. Comptes à vue créditeurs	132 132 064	116 980 318
. Comptes d'épargne	27 616 834	27 765 858
. Dépôts à terme	10 392 335	13 853 315
. Autres comptes créditeurs	5 498 967	4 613 680
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>5 598 148</b>	<b>7 888 099</b>
. Titres de créance négociables émis	5 598 148	7 888 099
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>10 839 420</b>	<b>12 677 501</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 332 241</b>	<b>2 026 454</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>54 473</b>	<b>85 305</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>12 088 543</b>	<b>12 145 994</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>19 974 709</b>	<b>19 218 005</b>
<b>Capital</b>	<b>2 202 819</b>	<b>2 157 863</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>53</b>	<b>89</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>2 170 762</b>	<b>1 886 195</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>285 938 123</b>	<b>280 386 021</b>

## HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>58 000 550</b>	<b>40 563 241</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	857 184	203 349
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11 485 345	8 361 243
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	11 976 131	6 761 501
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	17 440 901	13 669 615
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	16 240 990	11 567 533
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>24 130 239</b>	<b>22 821 781</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 834 967	18 062 761
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 774 373	3 966 781
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	520 899	792 239
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>17 656 387</b>	<b>16 703 481</b>
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	558 206	650 976
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 908 092	6 758 609
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 477 990	1 353 813
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	974 041	730 801
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	38 283	47 968
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 749 373	1 550 551
Autres produits bancaires	5 950 401	5 610 763
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>8 223 046</b>	<b>8 388 957</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 608 277	1 815 277
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 152 178	1 238 556
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	745 085	871 121
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	33 204	30 726
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	4 684 302	4 433 276
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>9 433 341</b>	<b>8 314 524</b>
Produits d'exploitation non bancaire	102 617	209 063
Charges d'exploitation non bancaire	71 272	19 145
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 988 624</b>	<b>3 756 687</b>
Charges de personnel	1 808 409	1 689 899
Impôts et taxes	77 599	72 586
Charges externes	1 708 720	1 690 468
Autres charges générales d'exploitation	466	317
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	393 430	303 417
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>2 489 839</b>	<b>2 509 638</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 055 835	1 551 396
Pertes sur créances irrécouvrables	119 778	462 215
Autres dotations aux provisions	314 225	496 027
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>431 873</b>	<b>736 251</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	336 881	667 671
Récupérations sur créances amorties	37 104	33 130
Autres reprises de provisions	57 888	35 450
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>3 418 096</b>	<b>2 974 368</b>
Produits non courants	30 832	159 842
Charges non courantes	167 472	328 472
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 281 456</b>	<b>2 805 738</b>
Impôts sur les résultats	1 110 694	919 542
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 170 762</b>	<b>1 886 195</b>

(-) signifie moins

(+) signifie plus

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
(+) Intérêts et produits assimilés	8 944 288	8 763 398
(-) Intérêts et charges assimilées	3 505 540	3 924 954
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>5 438 748</b>	<b>4 838 444</b>
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	38 283	47 968
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	33 204	30 726
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION</b>	<b>5 079</b>	<b>17 241</b>
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Commissions perçues	2 166 642	2 018 099
(-) Commissions servies	684 044	688 781
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 482 598</b>	<b>1 329 319</b>
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	818 955	989 889
(+) résultat des opérations sur titres de placement	111 804	- 6 555
(+) résultat des opérations de change	957 475	684 133
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	- 14 261	54 593
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>1 873 972</b>	<b>1 722 059</b>
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	991 861	730 833
(-) Diverses autres charges bancaires	358 917	323 372
<b>(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>9 493 341</b>	<b>8 314 524</b>
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	35 938	79 553
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	75 109	68 998
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	42 222	19 145
(-) Charges générales d'exploitation	3 988 624	3 756 687
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 513 542</b>	<b>4 687 244</b>
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 801 628	-1 312 810
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-293 818	-400 065
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>3 418 096</b>	<b>2 974 368</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-136 640</b>	<b>-168 631</b>
(-) Impôts sur les résultats	1 110 694	919 542
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 170 762</b>	<b>1 886 195</b>

	31/12/2025	31/12/2024
<b>(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 170 762</b>	<b>1 886 195</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	393 430	303 417
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	460	90 512
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	25 283	311 190
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	68 773	191 674
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	11 037	797
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	119	59
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	27 508	140 065
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	29 050	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 511 787</b>	<b>2 258 837</b>
(-) Bénéfices distribués	1 078 932	850 263
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 432 855</b>	<b>1 408 574</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	17 240 468	16 443 922
(+) Récupérations sur créances amorties	37 104	33 130
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	55 523	63 249
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	9 971 759	9 999 762
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	71 272	19 145
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 595 194	3 453 270
(-) Impôts sur les résultats versés	1 110 694	919 542
<b>I.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>2 584 178</b>	<b>2 148 582</b>
<b>Variation des :</b>		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	864 444	-2 089 878
(+) Créances sur la clientèle	-4 422 364	-13 478 298
(+) Titres de transaction et de placement	1 818 523	-12 373 500
(+) Autres actifs	-1 220 830	-115 103
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-126 777	15 765
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-1 513 000	250 000
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-4 050 592	7 743 882
(+) Dépôts de la clientèle	12 427 031	10 997 956
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	-2 289 951	995 708
(+) Autres passifs	-1 836 759	3 724 873
<b>II.SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>-350 275</b>	<b>-4 328 595</b>
<b>III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>2 233 903</b>	<b>-2 180 013</b>
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	343 085	3 599 235
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	18 254	1 815
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	585 451	822 624
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 218 641	858 800
(+) Intérêts perçus	27 895	49 754
(+) Dividendes perçus	665 267	639 333
<b>IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-749 590</b>	<b>2 608 712</b>
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	444 050	619 975
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	1 078 932	850 263
<b>V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 522 982</b>	<b>-1 470 237</b>
<b>VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)</b>	<b>-38 669</b>	<b>-1 041 538</b>
<b>VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>6 094 414</b>	<b>7 135 953</b>
<b>VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>6 055 746</b>	<b>6 094 414</b>

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

# NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES



## 1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1- Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2- La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la Norme Comptable Générale.
- 1.3- Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4- Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5- Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6- Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :
  - Principe de continuité d'exploitation.
  - Principe de permanence des méthodes.
  - Principe du coût historique.
  - Principe de spécialisation des exercices.
  - Principe de prudence.
  - Principe de clarté.
  - Principe d'importance significative.

### 2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, succursale de Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

### 2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### 2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
  - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
  - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
    - 20 % pour les créances pré-douteuses,
    - 50 % pour les créances douteuses,
    - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

## 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Portefeuilles de titres

### 2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

### 2.5.2 Titres de Transaction.

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

### 2.5.3 Titres de Placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " Titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

### 2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

### 2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

### 2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

## 2.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

## 2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du "taux de clôture".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste "écart de conversion".

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

## 2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

## 2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissables

## 2.10 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

## 2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

## 2.12 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base "flat" et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

## 2.13 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

## 2.14 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghli, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

## CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	3 501 481	96 951	1 999 656	6 600 870	12 198 958	9 913 176
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	120 208
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	120 208
Prêts de trésorerie	-	2 071 500	632 585	1 381 366	4 085 451	4 732 177
Au jour le jour	-	500 000	-	-	500 000	475 741
A terme	-	1 571 500	632 585	1 381 366	3 585 451	4 256 436
Prêts financiers	-	3 986 851	8 118 722	190 540	12 296 113	13 662 014
Autres créances	-	961 791	-	-	961 791	724 674
Intérêts courus à recevoir	-	37 415	-	4 080	41 495	86 384
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 501 481</b>	<b>7 154 508</b>	<b>10 750 963</b>	<b>8 176 856</b>	<b>29 583 808</b>	<b>29 238 633</b>

## CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Secteur privé		TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
		Entreprises financières	Autres clientèle non financières		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>1 818 257</b>	<b>3 512 774</b>	<b>28 085 942</b>	<b>3 176 208</b>	<b>36 593 181</b>
Comptes à vue débiteurs	268 425	3 512 774	10 638 869	1 718 897	16 138 965
Créances commerciales sur le Maroc	43 806	-	5 075 204	719	5 119 729
Crédits à l'exportation	-	-	241 290	1 372 833	1 614 123
Autres crédits de trésorerie	1 506 026	-	12 130 579	83 759	13 720 364
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53 259</b>	<b>8 381 989</b>	<b>8 435 248</b>
Crédits à l'équipement	6 077 684	12 212 720	16 263 557	6 612 163	41 166 124
Crédits immobiliers	205 498	-	5 812 284	32 999 656	39 017 438
Autres crédits	600 000	18 568 460	374 159	180 936	19 723 555
Créances acquises par affacturage	1 582 708	-	1 574 309	7 601	3 164 618
Intérêts courus à recevoir	119 152	78 667	636 766	229 256	1 063 840
Créances en souffrance	1 678	-	3 143 625	2 256 106	5 401 410
Créances pré-douteuses	-	-	1 396	458 765	460 162
Créances douteuses	-	-	315 182	204 910	520 092
Créances compromises	1 678	2 827 047	1 592 430	1 592 430	4 421 156
<b>TOTAL</b>	<b>10 404 977</b>	<b>34 372 621</b>	<b>55 943 901</b>	<b>53 843 915</b>	<b>154 565 414</b>
					<b>150 143 050</b>

## ETATS B3 SOCIAL

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Ets de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
			Financiers	Non Financiers		
<b>TITRES CÔTÉS</b>	<b>415 085</b>	<b>5 208 274</b>	-	<b>476 198</b>	<b>6 099 557</b>	<b>6 854 534</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	415 085	4 623 063	-	47 242	5 085 390	5 947 254
Obligations	-	585 211	-	428 956	1 014 167	907 279
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES NON CÔTÉS</b>	<b>5 793</b>	<b>40 626 563</b>	<b>14 852 016</b>	<b>7 404 367</b>	<b>62 888 739</b>	<b>64 002 564</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	40 187 037	-	-	40 187 037	42 489 231
Obligations	-	-	219 947	969 953	1 189 900	1 528 554
Autres titres de créance	5 793	-	46 125	79 882	131 800	91 879
Titres de propriété	-	-	14 474 724	6 333 952	20 808 676	19 113 436
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	-	439 526	111 220	20 581	571 326	779 463
<b>TOTAL</b>	<b>420 878</b>	<b>45 834 837</b>	<b>14 852 016</b>	<b>7 880 565</b>	<b>68 988 296</b>	<b>70 857 098</b>

## ETATS B4 SOCIAL

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-value latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>47 931 032</b>	<b>47 931 032</b>	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	32 436 219	32 436 219	-	-	-	-
Obligations	132 228	132 228	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	15 362 585	15 362 585	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>10 142 587</b>	<b>10 118 589</b>	<b>10 118 589</b>	-	-	<b>23 998</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 540 697	4 540 697	4 540 697	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	131 800	131 800	131 800	-	-	-
Titres de propriété	5 470 090	5 446 091	5 446 091	-	-	23 998
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 938 676</b>	<b>10 938 676</b>	<b>11 590 462</b>	<b>699 428</b>	<b>47 641</b>	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 718 879	8 718 879	8 716 086	-	2 794	-
Obligations	2 203 640	2 203 640	2 874 377	699 428	28 691	-
Autres titres de créance	16 157	16 157	-	-	16 157	-
<b>TOTAL</b>	<b>69 012 294</b>	<b>68 988 296</b>	<b>21 709 051</b>	<b>699 428</b>	<b>47 641</b>	<b>23 998</b>

## ETATS B5 SOCIAL

### DETAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
<b>Instruments optionnels achetés</b>	<b>-1 481</b>	<b>-2 309</b>
<b>Opérations diverses sur titres</b>	<b>289 616</b>	<b>318 513</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>2 071 090</b>	<b>1 643 076</b>
Sommes dues par l'Etat	1 827 347	1 429 360
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	161 043	139 663
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	82 700	74 053
Valeurs et emplois divers	3 052 328	3 108 290
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>4 003 121</b>	<b>3 094 479</b>
<b>Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan</b>	<b>290 181</b>	<b>25 197</b>
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	290 181	25 197
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	59 212	43 749
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	12 614	12 031
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	578 678	663 032
Produits à recevoir	477 144	502 333
Charges constatées d'avance	101 534	160 699
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	3 062 435	2 350 470
Autres comptes de régularisation	-	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 414 675</b>	<b>8 162 050</b>

## ETATS B7 SOCIAL

### CREANCES SUBORDONNEES

En milliers de DH

	Montant			Dont entreprises liées et apparentées		
	Brut	31/12/2025 Provisions	Net	31/12/2024 Net	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	1 976 350		1 976 350	439 950	1 976 350	439 950
Créances subordonnées à la clientèle	-		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 976 350</b>	<b>-</b>	<b>1 976 350</b>	<b>439 950</b>	<b>1 976 350</b>	<b>439 950</b>

# ETATS B6 SOCIAL

## TITRES DE PARTICIPATION

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188	-	82 188
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000	-	50 000
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000	-	12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000	-	11 000
FONDS DE GARANTIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Fonds d'investissement	100 000	135 000 000	7,41	10 000	-	10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNOPARK COMPANY	GestImtechno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650	-	5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333	-	3 333
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Gestion d'actifs immobiliers	12 485	5 000 000	24,99	1 250	-	1 250
MARTCO (MAGHREB ARAB TRADING C')	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	-	971
MNF VENTURES	Gest. fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375	-	375
					<b>177 168</b>	<b>1748</b>	<b>175 420</b>
<b>TITRES DES ENTREPRISES LIEES</b>							
O TOWER	Sté d'aménagement	31 300 119	6 520 858 600	48,00	3 130 012	-	3 130 012
BOA GROUP	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 EUR	72,41	2 900 772	-	2 900 772
BIH	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 253 870	-	1 253 870
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089 EUR	100,00	856 968	-	856 968
SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410	-	707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000	-	450 000
BANK AL KARAM	Banque participative	6 000 000	600 000 000	100,00	404 000	-	404 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770	-	370 770
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882	-	336 882
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	135 112	-	135 112
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	71 116 055	150 000 000 000 UGX	47,41	131 619	-	131 619
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 250 000	500 000 000	25,00	125 000	-	125 000
HANOUBY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000	-	100 000
IMMOBILIERE RYAD ALNOUR	Hôtellerie	5 000	300 000	100,00	78 357	-	78 357
DAMANE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	94,59	57 000	-	57 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817	-	51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591	-	46 591
BOA EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 EUR	78,00	40 363	-	40 363
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700	-	29 700
RM EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000	-	20 000
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000	-	19 000
EULER HERMES ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001	-	10 001
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750	-	6 750
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443	-	6 443
STE FINANCIERE Itale	Société financière	600 000	600 000 EUR	100,00	6 427	6 427	-
OPERATION GLOBAL SERVICES	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000	-	5 000
EURAFRIC INFORMATION	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100	-	4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025	-	3 025
BNNASR CHRISTINA	Sté civile immobilière	3 000	300 000	100,00	290	-	290
BOA ZURICH	Bureau de représentation	200	20 000 CHF	100,00	230	-	230
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
DENIM PRIMERO I	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	-	-	-
<b>TITRES DE PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>					<b>11 411 220</b>	<b>129 956</b>	<b>11 281 264</b>
<b>TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE</b>							
ES.F.G.	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	170 798	170 798	-
ESI	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	147 029	147 029	-
PROPARCO	Ets crédit multi-national	957 142	1 353 513 248 EUR	1,13	130 205	-	130 205
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	70 961	18 409	52 552
BANQUE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE COMMERCE EXTERIEUR	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	54 770	-	54 770
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373	-	31 373
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	2 857	307 852 K EUR	1,33	30 757	-	30 757
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	215 685	110 000 000	19,61	21 569	-	21 569
AMETHIS III	Sté d'invest en capital à risque	1 975	42 887 K EUR	2,13	21 156	-	21 156
AMETHIS FINANCE LUXEMBOURG	Sté d'invest en capital à risque	3 836	87 577 K EUR	2,10	19 654	4 729	-
BERGINGTECH VENTURES FUND I	Fonds d'investissement	150 000	223 324 600	6,72	14 213	-	14 213
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	215 000	300 000 000	7,17	13 438	5 395	8 042
AZUR FUND	Fonds d'investissement	150 000	352 100 000	4,26	12 336	-	12 336
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	51 028	25 514 000	20,00	12 000	6 897	5 103
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement	500 000	285 227 200	17,53	11 126	-	11 126
INIMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFRICA50 INFRASTRUCTURE FUND I	Fonds d'investissement	2 500	216 208 461 USD	1,16	4 716	-	4 716
AFREXIM BANK (AFRICAN INPORT EXPORT)	Ets de crédit	30	990 126 000 USD	0,01	2 815	-	2 815
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	77	985 150 000 USD	0,03	2 738	-	2 738
FROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250	-	250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	4 373 500	4,54	59	-	59
					<b>777 298</b>	<b>365 679</b>	<b>421 716</b>
<b>AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>							
CGI BANK	Banque d'investissement	1 425 325	700 159 200	4,07	103 997	-	103 997
MUTANDIS SCA	Fonds d'investissement	832 458	924 673 700	9,00	96 807	-	96 807
MUTANDIS AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	179 590	134 352 100	13,44	81 552	61 398	20 154
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000	-	60 000
BANK OF PALESTINE	Banque d'investissement	2 858 940	260 559 617 USD	1,10	45 642	-	45 642
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC - CCP	Gestion des transactions financières	74 000	100 000 000	7,40	7 400	-	7 400
SOGEOS	Sté d'aménagement	46 216	25 000 000	13,20	4 622	-	4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMABX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690	-	1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Immobilière	12 670	19 005 000	6,67	1 267	-	1 267
SAPINO	Sté d'aménagement	10 000	60 428 600	1,65	1 000	-	1 000
MAROCLEAR	Dépôt central	803	100 000 000	4,02	803	-	803
IMPRESSION PRESSE EDITION	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801	-	801
CASABLANCA PATRIMOINE S.A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500	-	500
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
PORTNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180	-	180
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
SWIFT	Sté de service	23	434 000 000 EUR	0,01	23	-	23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9	-	9
RM A	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2	-	2
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00	2	-	2
					<b>412 180</b>	<b>67 291</b>	<b>344 889</b>
<b>COMPTE COURANTS D'ASSOCIES</b>							
BAB CONSORTIUM					778 941	-	778 941
IMMOBILIERE RYAD ALNOUR					502 095	-	502 095
FARACHA IMMO					125 951	26 119	99 833
KRAKER IMMO					108 736	-	108 736
SAISS IMMO NEJMA					101 901	-	101 901
IKAMAT TILILA					79 818	61 000	18 818
SUX HILL SECONDO					52 947	-	52 947
JASPE IMMO					37 928	-	37 928
SUX HILL PRIMERO					26 583	-	26 583
SUX HILL TERCIO					18 842	-	18 842
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY					17 500	-	17 500
GOLEMPRIME IMMO					11 145	-	11 145
MOHIT IMMO					5 797	-	5 797
ECOPARC DE BERRECHID					4 736	-	4 736
AKENZA IMMO					4 328	-	4 328
MARTCO					1 500	1 500	-
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					110	-	110
MONET IMMO					66	-	66
DENIM PRIMERO IMMO					66	-	66
SALAM PRIMERO					66	-	66
ERRAHA NAKHIL					66	-	66
VILLASBUGAN IMMO					66	-	66
BERLY IMMO					66	-	66
MAADEN SECONDO					66	-	66
<b>AUTRES EMPLOIS ASSIMILES</b>					<b>1 879 878</b>	<b>89 171</b>	<b>1 790 707</b>
<							

# IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
						Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
<b>Immobilités données en crédit-bail et en location</b>										
<b>avec option d'achat</b>	453 446	147 292	1 060	14 229	613 907	33 204	123 831	-	-	490 075
<b>Crédit-bail sur immobilisations incorporelles</b>	6 311	-	116	8 011	6 427	3 011	5 090	-	-	1 337
<b>Crédit-bail mobilier</b>	267 696	-	-	103	267 799	21 473	67 788	-	-	200 011
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	103	267 799	21 473	67 788	-	-	200 011
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédit-bail immobilier</b>	188 332	146 768	-	1 432	336 532	8 720	50 953	-	-	285 579
Crédit-bail immobilier en cours	36 771	146 768	-	58	183 597	-	-	-	-	183 597
Crédit-bail immobilier loué	151 561	-	-	1 374	152 935	8 720	50 953	-	-	101 982
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Loyers courus à recevoir</b>	-8 893	-	1 060	12 578	2 625	-	-	-	-	2 625
<b>Loyers restructurés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Loyers impayés</b>	-	524	-	-	524	-	-	-	-	524
<b>Créances en souffrance</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Biens mobiliers en location simple</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Biens immobiliers en location simple</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Loyers courus à recevoir</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Loyers restructurés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Loyers impayés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Créances en souffrance</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>453 446</b>	<b>147 292</b>	<b>1 060</b>	<b>14 229</b>	<b>613 907</b>	<b>33 204</b>	<b>123 831</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>490 075</b>

# IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement brut au cours de l'exercice/autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice	
						Reclassement amortissement au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements sur immobilisations sorties		
<b>Immobilités incorporelles</b>	1 674 810	-4	545 785	140 146	2 080 445	692 863	137	212 869	1 174 576	
<b>Droit au bail</b>	97 150	18	-	-	97 168	-	-	-	97 168	
<b>Immobilités en recherches et développement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres immobilisations incorporelles d'exploitation</b>	1 577 660	-22	545 785	140 146	1 983 277	692 863	137	212 869	1 077 408	
<b>Immobilités corporelles</b>	7 381 261	-576	673 590	58 181	7 986 095	4 645 669	-239	180 556	3 176 656	
<b>Immeubles d'exploitation</b>	2 361 606	-	345 945	3 699	2 703 852	416 362	-	29 214	2 258 852	
Terrain d'exploitation	232 783	-	2 521	1 682	233 622	-	-	-	233 622	
Immeubles d'exploitation - Bureaux	2 128 823	-	343 424	2 017	2 470 230	416 362	-	29 214	2 025 230	
<b>Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Mobilier et matériel d'exploitation</b>	2 267 258	-339	225 036	44 921	2 467 034	1 969 331	-262	72 527	425 480	
Mobilier de bureau d'exploitation	616 677	-195	93 333	44 358	665 457	450 881	-180	12 413	202 342	
Matériel de bureau d'exploitation	233 918	18	5 936	-	239 872	225 369	18	3 950	70 535	
Matériel informatique	1 249 066	-162	121 080	-	1 369 985	1 114 567	-99	53 597	201 920	
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	78 668	-	3 612	563	81 717	77 251	-	962	3 546	
Autres matériel d'exploitation	108 929	-	1 074	-	110 004	101 261	-	1 606	7 136	
<b>Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>	2 267 404	-36	90 414	1 584	2 356 197	1 982 934	-87	62 280	312 486	
<b>Immobilisation corporelles hors exploitation</b>	464 993	-201	12 196	7 977	468 012	277 043	-	16 534	179 838	
Terrain hors exploitation	47 869	-201	198	1 063	46 803	-	-	-	46 803	
Immeubles hors exploitation	231 423	-	790	4 253	227 959	135 148	-	8 810	85 745	
Mobilier et matériel hors exploitation	74 572	-	2 524	2 660	74 436	62 016	-	2 672	12 408	
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	111 130	-	8 684	-	119 814	79 878	-	5 052	34 883	
<b>TOTAL</b>	<b>9 056 072</b>	<b>-580</b>	<b>1 219 375</b>	<b>198 326</b>	<b>10 076 540</b>	<b>5 338 532</b>	<b>-162</b>	<b>393 425</b>	<b>5 725 307</b>	<b>4 351 233</b>

## ETATS B9 BIS SOCIAL

### PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	Nature	Montant Amortissement		Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus- value de cession	Moins- value de cession
		Brut	cumulés				
01/01/2025	Divers matériels roulants	42	42	-	253	253	
02/01/2025	Divers matériels roulants	54	0	53	54	-	
03/03/2025	Immeubles hors exploitation	5 317	1 744	3 573	6 500	2 927	
30/06/2025	Divers matériels roulants	468	-	468	481	13	
07/10/2025	Immeubles d'exploitation	2 008	360	1 648	6 200	4 552	
15/10/2025	Immeubles d'exploitation	2 085	842	1 243	1 500	257	
29/12/2025	Immeubles d'exploitation	1 191	839	351	3 000	2 649	
31/12/2025	Mobiliers hors exploitation	2 660	2 660	-	266	266	
		13 823	6 488	7 336	18 254	10 918	-

## ETATS B10 SOCIAL

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	-	109 889	2 279 921	3 832 980	6 222 790	4 513 850
Valeurs données en pension	28 679 467	4 020 451	-	-	32 699 918	45 340 353
Au jour le jour	4 360 317	2 002 823	-	-	6 363 140	600 002
A terme	24 319 150	2 017 628	-	-	26 336 778	44 740 351
Emprunts de trésorerie	3 868 000	8 224 890	56 326	3 104 323	15 253 539	7 074 651
Au jour le jour	-	4 355 000	-	-	4 355 000	632 000
A terme	3 868 000	3 869 890	56 326	3 104 323	10 898 539	6 442 651
Emprunts financiers	-	6 791	255 540	411 230	673 561	931 183
Autres dettes	9 318	3 592	70 337	-	83 246	1 107 893
Intérêts courus à payer	64 657	21 466	8 974	8 601	103 698	119 414
<b>TOTAL</b>	<b>32 621 442</b>	<b>12 387 079</b>	<b>2 671 098</b>	<b>7 357 133</b>	<b>55 036 752</b>	<b>59 087 344</b>

## ETATS B11 SOCIAL

### DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur Privé Entreprises non financières	Autre clientèle	TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
Comptes à vue créditeurs	5 906 227	2 562 824	34 056 922	89 581 864	132 107 837	116 965 630
Comptes d'épargne	-	-	-	27 528 881	27 528 881	27 651 314
Dépôts à terme	14 434	90 089	1 737 268	8 429 067	10 270 858	13 717 714
Autres comptes créditeurs	190 223	911 978	2 841 837	1 554 929	5 498 967	4 613 680
Intérêts courus à payer	23 675	27 288	20 221	162 474	233 658	264 832
<b>TOTAL</b>	<b>6 134 559</b>	<b>3 592 179</b>	<b>38 656 248</b>	<b>127 257 215</b>	<b>175 640 201</b>	<b>163 213 170</b>

## ETATS B12 SOCIAL

### TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700,00
CD BOA	08/02/2024	08/02/2026	3,61%	25 000,00
CD BOA	08/02/2024	08/02/2027	3,73%	40 000,00
CD BOA	15/04/2024	15/04/2027	3,66%	510 000,00
CD BOA	15/04/2024	15/04/2026	3,55%	590 000,00
CD BOA	06/05/2024	06/05/2027	3,66%	1 395 000,00
CD BOA	06/05/2024	06/05/2026	3,55%	775 000,00
CD BOA	09/05/2024	09/05/2027	3,66%	420 000,00
CD BOA	09/05/2024	09/05/2026	3,55%	150 000,00
CD BOA	16/01/2025	15/01/2026	2,78%	954 100,00
<b>TOTAL</b>				<b>5 472 800</b>

## ETATS B13 SOCIAL

### DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
<b>Instruments optionnels vendus</b>	<b>-7 559</b>	<b>1 768</b>
<b>Opérations diverses sur titres</b>	<b>2 897 659</b>	<b>5 726 084</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>2 705 088</b>	<b>3 006 266</b>
Sommes dues à l'Etat	2 170 303	2 440 148
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	47 256	47 726
Sommes diverses dues au le personnel	336 258	317 046
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	125	94
Fournisseurs de biens et services	38 715	- 14 636
Divers autres créditeurs	112 430	215 889
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 244 232</b>	<b>3 943 382</b>
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	151 257	110 473
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	144 389	164 088
Charges à payer et produits constatés d'avance	711 146	687 215
Autres comptes de régularisation	4 237 441	2 981 605
<b>TOTAL</b>	<b>10 839 420</b>	<b>12 677 501</b>

## ETATS B14 SOCIAL

### PROVISIONS

En milliers de DH

	Encours 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2025
<b>Provisions déduites de l'Actif :</b>	<b>9 901 463</b>	<b>2 055 891</b>	<b>445 431</b>	<b>6 373</b>	<b>11 518 296</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	9 137 368	2 031 432	322 227	306	10 846 878
Agios réservés	3 677	-	-	-	3 677
Titres de placements	85 458	23 998	85 263	- 195	23 998
Titres de participation et emplois assimilés	674 961	460	37 941	6 262	643 743
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
<b>Provisions inscrites au Passif :</b>	<b>2 111 759</b>	<b>338 169</b>	<b>63 269</b>	<b>55</b>	<b>2 386 713</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	191 897	24 403	14 654	-	201 646
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 571 449	25 283	-	9	1 596 741
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	263 108	288 482	17 783	46	533 853
Provisions réglementées	85 305	-	30 832	-	54 472
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 013 222</b>	<b>2 394 059</b>	<b>508 699</b>	<b>6 428</b>	<b>13 905 010</b>

## ETATS B16 SOCIAL

### DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonné et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	4,23%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	4,12%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	6,30%	Perpétuel		50 000
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	5,37%	Perpétuel		800 000
DH	910 000	1	4,62%	Perpétuel		910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel		90 000
DH	500 000	1	4,51%	Perpétuel		500 000
DH	500 000	1	4,48%	Perpétuel		500 000
DH	400 000	1	4,53%	Perpétuel		400 000
DH	100 000	1	5,90%	Perpétuel		100 000
DH	970 000	1	4,33%	Perpétuel		970 000
DH	30 000	1	5,74%	Perpétuel		30 000
DH	100 000	1	4,62%	Perpétuel		100 000
DH	900 000	1	4,22%	Perpétuel		900 000
DH	1 000 000	1	4,44%	Perpétuel		1 000 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ANS		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ANS		78 900
DH	1 473 900	1	3,18%	10 ANS		1 473 900
DH	400 000	1	3,19%	10 ANS		400 000
DH	1 000 000	1	3,08%	10 ANS		1 000 000
						11 900 000

## ETATS B17 SOCIAL

### CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2025
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-	-	-
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>19 218 005</b>	<b>807 300</b>	<b>- 50 595</b>	<b>19 974 709</b>
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 867 329	807 300	- 1 084 572	7 590 057
Primes d'émission, de fusion et d'apport	10 890 370	-	1 033 976	11 924 346
<b>Capital</b>	<b>2 157 863</b>	-	<b>44 955</b>	<b>2 202 819</b>
Capital appelé	2 157 863	-	44 955	2 202 819
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
<b>Actionnaires - Capital non versé</b>	-	-	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>89</b>	<b>- 89</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 886 195</b>	<b>-1 886 195</b>	-	<b>2 170 762</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 262 153</b>	<b>-1 078 985</b>	<b>5 587</b>	<b>24 348 344</b>

ETATS B18 SOCIAL

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>	<b>41 759 561</b>	<b>28 995 708</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>857 184</b>	<b>203 349</b>
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	380 184	203 349
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	477 000	-
Autres engagements de financement donnés	-	8 361 243
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>11 485 345</b>	<b>3 629 096</b>
Crédits documentaires import	3 360 412	1 954 705
Acceptations ou engagements de payer	1 397 586	1 641 217
Ouvertures de crédit confirmés	3 339 640	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	236 723
Engagements irrévocables de crédit-bail	94 917	899 502
<b>Autres engagements de financement donnés</b>	<b>3 292 790</b>	<b>6 761 501</b>
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	11 976 131	- 99 111
Crédits documentaires export confirmés	83 973	27 853
Acceptations ou engagements de payer	15 462	-
Garanties de crédits données	-	713 619
Autres cautions, avals et garanties donnés	11 876 695	6 119 139
Engagements en souffrance	-	13 669 615
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>17 440 901</b>	<b>-</b>
Garanties de crédits données	-	8 535 209
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	11 194 493	5 134 406
Autres cautions et garanties données	6 246 409	-
Engagements en souffrance	-	22 029 542
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>	<b>23 609 340</b>	<b>-</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	18 062 761
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>19 834 967</b>	<b>8 448 057</b>
Garanties de crédits	8 045 167	9 614 704
Autres garanties reçues	11 789 800	3 966 781
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>3 774 373</b>	<b>3 966 781</b>
Garanties de crédits	3 774 373	-
Autres garanties reçues	-	-

ETATS B19 SOCIAL

**ENGAGEMENTS SUR TITRES**

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
<b>Engagements donnés</b>	<b>16 240 990</b>
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	16 240 990
<b>Engagements reçus</b>	<b>520 899</b>
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	520 899

## ETATS B20 SOCIAL

### OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>54 817 443</b>	<b>40 602 731</b>	-	-
Devises à recevoir	12 175 958	8 977 709	-	-
Dirhams à livrer	3 458 548	710 500	-	-
Devises à livrer	23 936 808	19 686 757	-	-
Dirhams à recevoir	15 246 128	11 227 765	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS</b>	<b>11 837 628</b>	<b>4 309 759</b>	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	9 177 533	3 790 754	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	1 576 742	- 9 292	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	178 002	446 322	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	905 351	81 975	-	-

## ETATS B21 SOCIAL

### VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	27 736 918		-
Autres titres	29 254 062		-
Hypothèques	123 337 807		-
Autres valeurs et sûretés réelles	426 844 937		-
<b>TOTAL</b>	<b>607 173 724</b>		<b>-</b>

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du Passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	29 347 398		-
Autres titres	-		-
Hypothèques	-		-
Autres valeurs et sûretés réelles	776 934		-
<b>TOTAL</b>	<b>30 124 332</b>		<b>-</b>

### CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

En milliers de DH

	31/12/2025		31/12/2024	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	506 914	46 753	506 598	33 370
Créances douteuses	1 519 047	998 955	1 711 109	947 227
Créances compromises	14 226 003	9 804 847	12 036 321	8 160 447
<b>TOTAL</b>	<b>16 251 965</b>	<b>10 850 555</b>	<b>14 254 028</b>	<b>9 141 044</b>

## ETATS B22 SOCIAL

### VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

En milliers de DH

	D < 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
<b>Actif</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 828 009	3 932 181	4 225 249	7 561 298	3 428 473	25 975 210
Créances sur la clientèle	28 320 776	15 304 419	11 757 495	46 483 574	52 615 838	154 482 102
Titres de créance	24 892 140	1 478 788	9 774 758	18 882 149	13 885 195	68 913 030
Créances subordonnées	-	-	-	-	195 703	195 703
Crédit-bail et assimilé	15 494	8 845	43 920	158 145	262 695	489 099
<b>TOTAL</b>	<b>60 056 419</b>	<b>20 724 233</b>	<b>25 801 422</b>	<b>73 085 166</b>	<b>70 387 904</b>	<b>250 055 144</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	47 623 911	-	8 417 263	546 257	318 510	56 905 941
Dettes envers la clientèle	1 866 233	1 979 729	5 530 308	892 879	836	10 269 985
Titres de créance émis	-	979 100	2 128 700	2 365 000	-	5 472 800
Emprunts subordonnés	-	-	2 000 000	400 000	9 500 000	11 900 000
<b>TOTAL</b>	<b>49 490 144</b>	<b>2 958 829</b>	<b>18 076 271</b>	<b>4 204 136</b>	<b>9 819 346</b>	<b>84 548 726</b>

## ETATS B23 SOCIAL

### CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des Fonds Propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
14	51 101 804	34 189 522	5 591 304	-

## ETATS B24 SOCIAL

### VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

En milliers de DH

BILAN	Montant
<b>Actif</b>	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	246 780
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 592 498
Créances sur la clientèle	13 166 553
Titres de transaction et de placement et d'investissement	7 885 364
Autres actifs	363 024
Titres de participation et emplois assimilés	5 547 622
Créances subordonnées	189 604
Immobilisations données en crédit-bail et location	237 945
Immobilisations incorporelles et corporelles	6 499
<b>Passif</b>	<b>22 134 730</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 551 078
Dépôts de la clientèle	11 382 297
Titres de créance émis	-
Autres passifs	201 355
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
<b>Hors bilan</b>	<b>21 954 599</b>
Engagements donnés	15 464 202
Engagements reçus	6 490 397

## ETATS B25 SOCIAL

### MARGE D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Intérêts perçus</b>	<b>8 944 288</b>	<b>8 763 398</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	558 206	650 976
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 908 092	6 758 609
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 477 990	1 353 813
<b>Intérêts servis</b>	<b>3 505 540</b>	<b>3 924 954</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 608 277	1 815 277
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 152 178	1 238 556
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	745 085	871 121

## ETATS B26 SOCIAL

### PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation	2 266	906
Participations dans les entreprises liées	655 207	633 850
Titres de l'activité de portefeuille	90	-
Emplois assimilés	316 478	96 044
<b>TOTAL</b>	<b>974 041</b>	<b>730 800</b>

## ETATS B27 SOCIAL

### COMMISSIONS

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Commissions perçues</b>	<b>2 166 642</b>	<b>2 018 099</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	488 113	476 683
Sur opérations de change	417 268	467 548
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	77 666	50 564
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	34 689	27 085
Sur moyens de paiement	761 104	639 900
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	67 421	49 427
Sur autres prestations de service	320 380	306 892
<b>Commissions versées</b>	<b>684 044</b>	<b>688 781</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	391 704	441 970
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	423	334
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	22 124	16 195
Sur moyens de paiement	184 767	170 904
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de service	85 026	59 377

## ETATS B28 SOCIAL

### RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits</b>	<b>5 515 313</b>	<b>5 143 182</b>
Gains sur les titres de transaction	3 001 133	3 523 445
Plus-value de cession sur titres de placement	218 705	47 802
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	85 263	33 811
Gains sur les produits dérivés	117 164	141 838
Gains sur les opérations de change	2 093 049	1 396 287
<b>Charges</b>	<b>3 641 341</b>	<b>3 421 124</b>
Pertes sur les titres de transaction	2 182 178	2 533 557
Moins value de cession sur titres de placement	168 166	2 710
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	23 998	85 458
Pertes sur les produits dérivés	131 425	87 245
Pertes sur opérations de change	1 135 574	712 154
<b>RESULTAT</b>	<b>1 873 972</b>	<b>1 722 059</b>

## ETATS B29 SOCIAL

### CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	1 808 409	1 689 899
Impôts et taxes	77 599	72 586
Charges extérieures	1 709 185	1 690 785
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	393 430	303 417

## ETATS B30 SOCIAL

### AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	1 266 099	1 177 487
Autres produits bancaires	5 950 401	5 610 763
Autres charges bancaires	4 684 302	4 433 276
Produits et charges d'exploitation non bancaires	31 345	189 918
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES</b>	<b>102 617</b>	<b>209 063</b>
Charges d'exploitation non bancaires	71 272	19 145
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 489 839	2 509 638
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	431 873	736 251

## ETATS B32 SOCIAL

### PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULES	Montant
<b>I- Résultat Net Comptable</b>	<b>2 170 762</b>
Bénéfice net	
Perte nette	
<b>II- Réintégration fiscales</b>	<b>1 406 724</b>
<b>1- Courantes</b>	<b>296 030</b>
Charges non déductibles	296 030
<b>2- Non courantes</b>	<b>1 110 694</b>
Impôts sur les sociétés	1 110 694
<b>III- Déductions fiscales</b>	<b>722 370</b>
<b>1- Courantes</b>	
Dividendes	691 538
<b>2- Non courantes</b>	
REPRISE / AMORTISSEMENT ET PROVISION	30 832
<b>VI- Résultat fiscal</b>	<b>2 855 116</b>
Impôts sur les sociétés	1 110 694
IS OPCI	
<b>VI- Résultat net fiscal</b>	<b>1 744 422</b>
<b>VI- Résultat net fiscal (A) - (B)</b>	
Impôts sur les sociétés	

## ETATS B33 SOCIAL

### DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

En milliers de DH

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	3 418 097
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	296 030
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	691 538
(=) Résultat courant théoriquement imposable	3 022 589
(-) Impôt théorique sur résultat courant	1 186 366
(=) Résultat courant après impôts	2 231 731
<b>II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES</b>	

## ETATS B34 SOCIAL

### DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

En milliers de DH

	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
<b>A- TVA collectée</b>	<b>101 600</b>	<b>759 080</b>	<b>767 566</b>	<b>93 114</b>
<b>B- TVA à récupérer</b>	<b>31 292</b>	<b>575 569</b>	<b>572 180</b>	<b>34 681</b>
Sur charges	21 691	432 982	433 128	21 545
Sur immobilisations	9 601	142 587	139 052	13 136
<b>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</b>	<b>70 308</b>	<b>183 511</b>	<b>195 386</b>	<b>58 433</b>

## ETATS C1 SOCIAL

**MONTANT DU CAPITAL : 2 202 818 810 DIRHAMS**

**VALEUR NOMINALE DES TITRES : 10 DIRHAMS**

**MONTANT DU CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON APPELÉ : -**

En milliers de DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel	
<b>A- ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>				
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCES <sup>(*)</sup>	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	59 137 729	60 369 771	27,41%
O CAPITAL GROUP	81, Avenue de l'Armée Royale, 14ème étage. Casablanca	15 457 619	15 779 652	7,16%
SOCIETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca	2 018 835	2 061 559	0,94%
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES <sup>(*)</sup>	Intersection boulevard de l'Aéropostale et boulevard Main Street. Casa-Anfa. Hay Hassani . Casablanca	8 489 292	8 666 152	3,93%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION <sup>(*)</sup>	Place Moulay El Hassan - ex Piétri -BP 408 - Rabat	17 534 537	18 239 597	8,28%
Groupe MAMDA/MCMA <sup>(*)</sup>	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat	10 820 967	11 046 400	5,01%
PERSONNEL BOA		2 299 530	2 182 366	0,99%
SBVC ET DIVERS		37 373 456	42 287 800	19,20%
<b>TOTAL (1)</b>		<b>153 131 965</b>	<b>160 633 297</b>	
<b>B-ACTIONNAIRES ETRANGERS</b>				
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France	52 991 909	54 095 907	24,56%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT <sup>(*)</sup>	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni	9 662 459	5 552 677	2,52%
<b>TOTAL (2)</b>		<b>62 654 368</b>	<b>59 648 584</b>	
<b>TOTAL (1) +(2)</b>		<b>215 786 333</b>	<b>220 281 881</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(\*)</sup> Nombre d'action déclaré par l'actionnaire

<sup>(\*\*)</sup>: Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés au groupe RMA (3 075 082 actions)

## ETATS C2 SOCIAL

### AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de DH

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
<b>Décision du : 24 Juin 2025</b>			
Report à nouveau	89	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	1 078 932
Résultats net de l'exercice	1 886 195	Autres affectations	807 353
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
<b>TOTAL A</b>	<b>1 886 285</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>1 886 285</b>

## ETATS C3 SOCIAL

### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres et assimilés</b>	<b>36 436 887</b>	<b>35 408 147</b>	<b>34 364 505</b>
Opérations et résultats de l'exercice	-	-	-
Produit net bancaire	9 433 341	8 314 524	7 188 158
Résultat avant impôts	3 281 456	2 805 738	2 194 804
Impôts sur les résultats	1 110 694	919 542	629 932
Bénéfices distribués	1 078 932	850 263	835 079
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	807 353	714 689	690 079
<b>Résultat par titre (en MAD)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat net par action ou part sociale	8,74	7,36	7,31
Bénéfice distribué par action ou part sociale	5,00	4,00	4,00
<b>Personnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 808 409	1 689 899	1 680 278
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 658	4 666	4 650

## ETATS C4 SOCIAL

### DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

En milliers de DH

<b>I- DATATION</b>	
Date de clôture (1)	31/12/2025
Date d'établissement des états de synthèse (2)	
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
<b>II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1<sup>ERE</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE</b>	
Dates	Indications des événements
	Néant

## ETATS C6 SOCIAL

### EFFECTIFS

En nombre

	31/12/2025	31/12/2024
Effectifs rémunérés	4 658	4 666
Effectifs utilisés	4 658	4 666
Effectifs équivalent plein temps	4 658	4 666
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	4 464	4 439
Employés (équivalent plein temps)	194	227
Dont effectifs employés à l'étranger	41	45

## ETATS C7 SOCIAL

### TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

En milliers de DH

	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Titres dont l'établissement est dépositaire	61 776	45 852	335 139 739	281 511 766
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	96	94	154 505 307	131 699 943
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

## ETATS C8 SOCIAL

### RESEAU

En nombre

	31/12/2025	31/12/2024
Guichets permanents	600	638
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	850	866
Succursales et agences à l'étranger	22	22
Bureaux de représentation à l'étranger	6	6

## ETATS C9 SOCIAL

### COMPTES DE LA CLIENTELE

En nombre

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants	154 475	134 273
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	182 024	175 393
Autres comptes chèques	1 309 856	1 194 297
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	741 857	740 391
Comptes à terme	4 850	4 980
Bons de caisse	174	179
Autres comptes de dépôts	-	-

Sont assortis de la mention "Néant" les états suivants :

- Etat des dérogations ;
- Etat des changements de méthodes ;
- Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie.



## BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>1 519</b>	<b>2 109</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>8 259 090</b>	<b>6 072 882</b>
. A vue	1 372 112	1 522 990
. A terme	6 886 978	4 549 892
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>6 678 760</b>	<b>5 366 429</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 501 524	1 135 893
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	5 173 551	4 226 917
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	3 685	3 619
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>4 100 945</b>	<b>3 129 740</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 966 561	3 042 355
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	134 385	87 385
. Certificats de Sukuks	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>1 135 493</b>	<b>1 102 273</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>1 030 324</b>	<b>911 837</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	1 030 324	911 837
. Certificats de Sukuks	-	-
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>237 945</b>	<b>97 391</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 166</b>	<b>1 405</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>118</b>	<b>91</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 448 361</b>	<b>16 684 156</b>

En milliers de DH

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>15 418 248</b>	<b>12 955 713</b>
. A vue	1 084 490	1 111 463
. A terme	14 333 758	11 844 250
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 758 132</b>	<b>2 598 844</b>
. Comptes à vue créditeurs	3 969 825	1 551 355
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	745 280	1 022 154
. Autres comptes créditeurs	43 027	25 334
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	-	-
<b>Titres de créance émis</b>	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>975 977</b>	<b>894 126</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 939</b>	<b>2 893</b>
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>109 039</b>	<b>114 679</b>
<b>Capital</b>	<b>4 564</b>	<b>5 056</b>
<b>Actionnaires.Capital non versé (-)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	-	-
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>179 462</b>	<b>112 846</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 448 361</b>	<b>16 684 156</b>

## HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>4 769 295</b>	<b>1 096 785</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	121 378	236 943
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 167 581	567 941
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	193 811	187 199
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	3 286 526	104 702
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>6 490 546</b>	<b>4 910 156</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 175 256	2 405 608
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 315 290	2 504 548
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 565 146</b>	<b>1 235 862</b>
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	327 256	342 160
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	250 817	246 835
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	189 555	151 886
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	2 500	449
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 572	8 417
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	17 567	19 598
Autres produits bancaires	768 879	466 518
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 245 608</b>	<b>1 031 291</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	519 263	587 513
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	37 574	38 524
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 084	5 607
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	680 686	399 647
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>319 538</b>	<b>204 571</b>
Produits d'exploitation non bancaire	1 486	-
Charges d'exploitation non bancaire	165	-
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 585</b>	<b>9 395</b>
Charges de personnel	6 043	5 278
Impôts et taxes	46	45
Charges externes	2 464	3 629
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 032	443
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>17</b>	<b>8</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	17	8
Autres dotations aux provisions	-	-
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>311 258</b>	<b>195 168</b>
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	9 627	7 183
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>301 631</b>	<b>187 985</b>
Impôts sur les résultats	122 169	75 140
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>179 462</b>	<b>112 846</b>

(-) signifie moins

(+) signifie plus

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
(+) Intérêts et produits assimilés	767 628	740 881
(-) Intérêts et charges assimilées	556 838	626 038
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>210 790</b>	<b>114 843</b>
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	8 572	8 417
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	8 084	5 607
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION</b>	<b>487</b>	<b>2 810</b>
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Commissions perçues	18 612	20 382
(-) Commissions servies	781	797
<b>MARGE SUR COMMISSIONS (1)</b>	<b>17 831</b>	<b>19 585</b>
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) résultat des opérations sur titres de placement	132 556	- 3 309
(+) résultat des opérations de charge	- 511	18 426
14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-43 847	52 082
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)</b>	<b>88 198</b>	<b>67 198</b>
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 500	449
(-) Diverses autres charges bancaires	269	315
<b>(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>319 538</b>	<b>204 571</b>
(+) résultat des opérations sur ommobilisation financières (2)	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 486	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	165	-
(-) Charges générales d'exploitation	9 585	9 395
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>311 274</b>	<b>195 176</b>
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-17	-8
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>311 258</b>	<b>195 168</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-9 627</b>	<b>-7 183</b>
(-) Impôts sur les résultats	122 169	75 140
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>179 462</b>	<b>112 846</b>

	31/12/2025	31/12/2024
<b>(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>179 462</b>	<b>112 846</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 032	443
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions (1)	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>180 495</b>	<b>113 288</b>
(-) Bénéfices distribués	-	-
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>180 495</b>	<b>113 288</b>

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

#### 1.1. *Avenant à la convention conclue entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Of Africa United Kingdom Plc - BOA UK - (anciennement dénommée BMCE Bank International)*

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2025.

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA UK, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK, et Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué de Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK.
- **Modalités essentielles :**

En 2019, une convention avec BANK OF AFRICA UK (anciennement dénommée BMCE Bank International) avait été conclue, portant sur une ligne de financement d'un montant de 250 M€, soit 315 M\$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Un avenant a reconduit ce financement mis en place depuis 2019, selon les mêmes conditions et en explicitant le caractère revolving.

Cet avenant a été conclu en mars 2025 pour une durée indéterminée.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 8 771 KMAD.
- **Sommes reçues en 2025** : 8 771 KMAD.

### 1.2. Contrats de la Wakala Bil Istitmar entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Al Karam

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de président du conseil d'administration dans Bank Al Karam et Monsieur Mounir CHRAIBI, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.
- **Modalités essentielles** :

(i) Le contrat initial, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024, chargeait BANK AL KARAM - Wakil - de réaliser des investissements pour le compte de BANK OF AFRICA S.A - Mouwakil - en contrepartie d'une rémunération espérée et ce, pour une enveloppe globale de 250 MMAD à consommer sous forme de plusieurs tirages selon le besoin de BANK AL KARAM et à cadence trimestrielle.

Un Avenant n°1 au contrat Wakala Bil Istitmar a été conclu en 2025 portant ainsi le montant global de 250 MDH à 370 MDH dans le cadre des investissements réalisés par la filiale pour le compte de BANK OF AFRICA S.A et modifiant le taux du rendement escompté des bénéficiaires à compter du 19 décembre 2024 en passant de 2,75% HT à 2,50% HT.

- (ii) Un contrat d'investissement -Wakala Bil Istitmar- d'un montant de 1 380 MMAD a été conclu en avril 2025 entre Bank Al Karam et Bank of Africa couvrant la période du 02 avril 2025 au 31 décembre 2027. Le taux du rendement escompté des bénéficiaires au titre de ce contrat est de 2,25% HT.
- (iii) Un contrat d'investissement -Wakala Bil Istitmar- d'un montant de 490 MMAD a été conclu en juillet 2025 entre Bank Al Karam et Bank of Africa couvrant la période du 14 juillet 2025 au 31 décembre 2030. Le taux du rendement escompté des bénéficiaires au titre de ce contrat est de 2,25% HT.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 17 646 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025** : 12 941 KMAD.

### 1.3. Convention entre BANK OF AFRICA S.A et BOA Congo (anciennement dénommée LCB Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2025.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société LCB Bank jusqu'à la cession effective de cette filiale en juin 2025

- **Modalités essentielles :**

Cette convention a pour objet la transformation du solde du compte de BANK OF AFRICA S.A ouvert dans les livres de BOA Congo en un dépôt à long terme pour un montant de 16,5 Millions €. Le Dépôt est conclu pour une durée de 5 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec un différé d'une année. Le dépôt sera rémunéré à un taux d'intérêt fixe annuel de 5 % net. Conclue en décembre 2024, cette convention est conclue pour une durée de 5 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec un différé d'une année.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

#### **1.4. Avenant à la convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2025.

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash et Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de président du conseil de surveillance dans Damane Cash
- **Modalités essentielles :**

Cette convention a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA S.A fournit les services de transfert et de mise à disposition de fonds afin d'élargir le périmètre des services au traitement des ordres de mises à dispositions au niveau du réseau DAMANE CASH et du réseau BANK OF AFRICA S.A. Conclu en décembre 2024, cet avenant est valable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les prestations donnent lieu à une rémunération du réseau récepteur selon une grille de commissionnement par tranche de montant applicable au réseau Banque et Damane Cash, servant la mise à disposition à la réception.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

## **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2025**

### **2.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA S.A et MAGHREBAIL**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman BENJELLOUN, en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail, Monsieur Azeddine GUESSOUS, en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et de Président Directeur Général dans Maghrebail et Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail.

- **Modalités essentielles :**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA S.A et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

## 2.2. *Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL*

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman BENJELLOUN, en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail, Monsieur Azeddine GUESSOUS, en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et président Directeur Général dans Magrebail et Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail.

- **Modalités essentielles :**

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par BANK OF AFRICA S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de BANK OF AFRICA S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à BANK OF AFRICA S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de BANK OF AFRICA S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de BANK OF AFRICA S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par BANK OF AFRICA S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 7 234 KMAD.
- **Sommes reçues en 2025** : 7 234 KMAD.

### **2.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BOA Euroservices (anciennement dénommée BMCE Euroservices) pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA Euroservices, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BOA Euroservices, Monsieur Mounir CHRAIBI, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA Euroservices.
- **Modalités essentielles** :

Dans le cadre de la transformation digitale de BOA EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA S.A et BOA EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BOA EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BOA EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41.644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

### **2.4. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA Euroservices (anciennement dénommée BMCE Euroservices)**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA Euroservices, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BOA Euroservices, Monsieur Mounir CHRAIBI, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA Euroservices.
- **Modalités essentielles** :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles BANK OF AFRICA S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par BANK OF AFRICA S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de BANK OF AFRICA S.A. au Maroc.

Un avenant a été conclu le 15 juin 2018 portant sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par BANK OF AFRICA S.A. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BOA Euroservices en réduction de sa rémunération.

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un autre avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022, a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA S.A à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE Euroservices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 142 473 KMAD.
- **Sommes versées en 2025** : 142 473 KMAD.

## **2.5. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA S.A par SALAFIN**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin, Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.
- **Modalités essentielles** :

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA S.A donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque. La présente convention constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et annule et remplace la Convention du 15 septembre 2008, toutes ses annexes et tout contrat antérieur concernant tout objet similaire.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 20 075 KMAD.
- **Sommes versées en 2025** : 14 896 KMAD.

## **2.6. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A et SALAFIN**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin, Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.
- **Modalités essentielles** :

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 84 KMAD.
- **Sommes reçues en 2025** : 84 KMAD.

## **2.7. Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin, Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.
- **Modalités essentielles** :

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par BANK OF AFRICA S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 360 KMAD.
- **Sommes versées en 2025** : 360 KMAD.

### **2.8. Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A par SALAFIN**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin, Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.

#### **- Modalités essentielles :**

Conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribués aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 81 392 KMAD HT.
- Sommes versées en 2025 : 39 922 KMAD.
- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 9 601 KMAD.
- Sommes reçues en 2025 : 5 569 KMAD.

### **2.9. Cession de bail Agence Mohamed Sedki conclue entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.

#### **- Modalités essentielles :**

BANK OF AFRICA S.A cède à Damane Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

## **2.10. Sous-location Agence Hay Masjid conclue entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.
- **Modalités essentielles :**

BANK OF AFRICA S.A cède en sous-location à Damane Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m<sup>2</sup> constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1<sup>er</sup> et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

## **2.11. Contrat de sous-représentation entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.
- **Modalités essentielles :**

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par BANK OF AFRICA S.A.

Ainsi, BANK OF AFRICA S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, BANK OF AFRICA S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

## **2.12. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre BANK OF AFRICA S.A et la Société de transferts de fonds DAMANE Cash**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.
- **Modalités essentielles** :

BANK OF AFRICA S.A. confie à Damane Cash un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de BANK OF AFRICA S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

## **2.13. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires**

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

- **Personnes concernées** : Madame Myriem Bouazzaoui, en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et BMCE Capital Titrisation et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BMCE Capital Titrisation.
- **Modalités essentielles** :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA S.A par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA S.A.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021
- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

## 2.14. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A et Maroc Factoring

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring, Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Maroc Factoring.

- **Modalités essentielles** :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel BANK OF AFRICA S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an, reconductible.

Un avenant a été conclu en mars 2020, ayant pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BANK OF AFRICA S.A s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BANK OF AFRICA S.A dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 23 264 KMAD.

- **Sommes versées en 2025** : 23 264 KMAD.

## 2.15. Pacte d'actionnaires conclu entre British International Investment (anciennement dénommée CDC), O Capital Group (anciennement dénommée FinanceCom), RMA, BANK OF AFRICA S.A et BOA Group

- **Personnes concernées** : British International Investment en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa, O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans les sociétés Bank Of Africa S.A et RMA, RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa S.A, Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans RMA, Président Directeur Général dans O Capital Group et Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Azeddine GUESSOUS en sa qualité d'Administrateur dans les sociétés Bank Of Africa S.A et RMA, Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans O Capital Group et Administrateur dans les sociétés RMA et Bank Of Africa S.A, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Administrateur dans les sociétés RMA et O Capital Group et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans la société RMA.

**- Modalités essentielles :**

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de BANK OF AFRICA S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de BANK OF AFRICA S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O Capital Group /RMA et CDC pour influencer les décisions de BANK OF AFRICA S.A., (ii) de droit de véto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions BANK OF AFRICA S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O Capital Group /RMA pour l'achat des actions BANK OF AFRICA S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

**2.16. Contrat d'ouverture de crédit entre BANK OF AFRICA S.A, O Tower et SAHAM Bank (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques)**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower, Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et O'Tower, Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'administrateur dans Bank Of Africa S.A et O'Tower, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Administrateur dans O'Tower et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O'Tower.

**- Modalités essentielles :**

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O Tower, sous la caution de BANK OF AFRICA S.A, d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance le 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 5 933 KMAD.
- **Sommes reçues en 2025** : 5 933 KMAD.

#### **2.17. Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A et BOA UK (anciennement dénommée BMCE BANK INTERNATIONAL)**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA UK, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK.
- **Modalités essentielles** :

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

À travers un avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par BANK OF AFRICA S.A. à BOA UK.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 3 885 KMAD.
- **Sommes reçues en 2025** : 3 885 KMAD.

#### **2.18. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A et BOA UK (anciennement dénommée BMCE BANK INTERNATIONAL)**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA UK, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK.
- **Modalités essentielles** :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BOA UK assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle

- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires
- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

### **2.19. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A et FARACHA IMMO**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Faracha Immo et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Co-Gérant dans la société Faracha Immo et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles :**

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 172 540 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de BANK OF AFRICA S.A.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

### **2.20. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A et KRAKER IMMO**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Kraker Immo et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Co-Gérant dans Kraker Immo et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles :**

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 115.029 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de BANK OF AFRICA S.A.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

#### **2.21. Convention de prestation de services entre BANK OF AFRICA S.A et GNS Technologies**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles :**

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

À travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de BANK OF AFRICA S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. À l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

#### **2.22. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A et la société GNS TECHNOLOGIES**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles :**

Conclue le 1<sup>er</sup> février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de BANK OF AFRICA S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

### **2.23. Avenant à la convention BMCE EDIFIN conclue entre BANK OF AFRICA S.A et GNS TECHNOLOGIES**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles** :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5 296 KMAD.
- Sommes versées en 2025 : 3 025 KMAD.

### **2.24. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A et GNS TECHNOLOGIES**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles** :

Prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2<sup>ème</sup> étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m<sup>2</sup> faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. À cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 162 KMAD.
- **Sommes reçues en 2025** : 162 KMAD.

#### **2.25. Convention entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE Capital Bourse**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Bourse.
- **Modalités essentielles** :

À travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à BANK OF AFRICA S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

#### **2.26. Convention d'assistance et de prestations de services**

- **Personnes concernées** : O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans O Capital Group et dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans O Capital Group et d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O Capital Group et Monsieur Mohamed BENSOUUDA en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans O Capital Group.
- **Modalités essentielles** :

BANK OF AFRICA S.A. et O Capital Group ont conclu une convention aux termes de laquelle O Capital Group s'engage à fournir à BANK OF AFRICA S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de BANK OF AFRICA S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de O Capital Group sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 62 092 KMAD.
- **Sommes versées en 2025** : 62 092 KMAD.

## **2.27. Avenants à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire conclus entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans BMCE Capital et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A, Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et de Membre du Directoire dans BMCE Capital et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire dans BMCE Capital et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

### **- Modalités essentielles :**

Un avenant a été conclu le 29 avril 2016, avec pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par BMCE Capital à BANK OF AFRICA S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières. Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de BANK OF AFRICA S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Un avenant a été conclu en date du 18 décembre 2014 et vient modifier les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents. Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 57 500 KMAD au titre de la gestion déléguée et 33 000 KMAD au titre de la rémunération variable.

- **Sommes versées en 2025** : 90 500 KMAD.

## **2.28. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans BMCE Capital et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A, Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et de Membre du Directoire dans BMCE Capital et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire dans BMCE Capital et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

### **- Modalités essentielles :**

BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe BANK OF AFRICA S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de BANK OF AFRICA S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

### **2.29. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans BMCE Capital et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A, Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et de Membre du Directoire dans BMCE Capital et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire dans BMCE Capital et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles** :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par BANK OF AFRICA S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

### **2.30. Acte de cession de compte courant conclu entre BANK OF AFRICA S.A et ALLIANCES DARNA**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'Administrateur dans la société Alliances Darna.
- **Modalités essentielles** :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de BANK OF AFRICA S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A., suite auquel, BANK OF AFRICA S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

### 2.31. Convention de compte courant d'associé entre BANK OF AFRICA S.A et RIYAD ALNOUR

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Riyad Alnour.
- **Modalités essentielles :**

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, BANK OF AFRICA S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221.500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de BANK OF AFRICA S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

### 2.32. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE IMMOBILIER (anciennement dénommée MABANICOM)

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Immobilier et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans BMCE Immobilier et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.
- **Modalités essentielles :**

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de BANK OF AFRICA S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de BANK OF AFRICA S.A. et du groupe BMCE
- Recouvrement des loyers et des créances locatives BANK OF AFRICA S.A. et du Groupe BMCE
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de BANK OF AFRICA S.A. et du Groupe BMCE

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7 190 KMAD.
- **Sommes versées en 2025 :** 7 190 KMAD.

### **2.33. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A et MEDI TELECOM SA**

- **Personnes concernées :** Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans MEDITELECOM, Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans MEDITELECOM et Monsieur Khalid SAFIR en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans MEDITELECOM.
- **Modalités essentielles :**

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

### **2.34. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCE Capital Gestion Privée, Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et d'Administratrice Directrice Générale dans BMCE Capital Gestion Privée ET Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BMCE Capital Gestion Privée.
- **Modalités essentielles :**

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

### **2.35. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A et AFH SERVICES**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire indirect dans la société AFH Services et Monsieur Amine BOUABID en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans AFH Services.

- **Modalités essentielles :**

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

**2.36. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information, Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans EAI et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Membre du Conseil de Surveillance dans EAI et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

- **Modalités essentielles :**

**(i) Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI) :**

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E-Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

**(ii) Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI :**

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en :
  - o Charges de 92.283 KMAD au titre des prestations récurrentes ;
  - o Charges de 38.522 KMAD au titre des prestations de maintenance ;
  - o En immobilisations de 146 452 au titre des prestations non récurrentes.
- Sommes versées en 2025 : 130 805 KMAD.

### **2.37. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A et EURAFRIC GED SERVICES**

- **Personnes concernées** : Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Docuprint, actionnaire dans Eurafri GED Services.
- **Modalités essentielles** :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BANK OF AFRICA S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de BANK OF AFRICA S.A.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 949 KMAD.
- **Sommes versées en 2025** : 1 949 KMAD.

### **2.38. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL GESTION**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion, Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et dans BMCE Capital Gestion et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BMCE Capital Gestion.
- **Modalités essentielles** :

Conclue le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par BANK OF AFRICA S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A. À cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de BANK OF AFRICA S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

### 2.39. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou de bureaux aux sociétés suivantes.

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

Société	Date	Nature	Montants comptabilisés en produits en 2025
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	3.936 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	130 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	44 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	4.575 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	4.811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	2.184 KMAD
Local occupé partiellement			
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	5.840 KMAD

### 2.40. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A et BUDGET LOCASOM

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Budget Locasom, Monsieur Azeddine GUESSOUS en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans Locasom, Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Locasom et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Locasom.

- **Modalités essentielles :**

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par BANK OF AFRICA S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle BANK OF AFRICA S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau BANK OF AFRICA S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- BANK OF AFRICA S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc.)
- BANK OF AFRICA S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.
- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

#### **2.41. Convention cadre entre BANK OF AFRICA S.A et RMA**

- **Personnes concernées :** RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa S.A, Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans RMA et de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Brahim BENJELLOUN en sa qualité d'Administrateur dans RMA et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Azeddine GUESSOUS en sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration dans RMA et d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur dans RMA et dans Bank Of Africa S.A, Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur dans RMA et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans RMA.
- **Modalités essentielles :**

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA S.A en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA S.A et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

## 2.42. Convention de prestation de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A et RM Experts

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Experts, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans RM Experts et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans RM Experts.
- **Modalités essentielles :**

Cette convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Banque confie à sa filiale un mandat de gestion de recouvrement de certaines de ses créances compromises de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toute autres procédures utiles au recouvrement des créances confiées.

Sont concernées par cette convention les créances compromises, aussi bien Part/Pro qu'Entreprise, dont le montant est inférieur à 3 MDH (hors créances faisant partie d'un Groupe d'affaires).

L'objectif annuel en terme de récupérations en capitaux et en impact résultat sera fixé annuellement par la Banque sur proposition de RM EXPERTS.

La rémunération sera indexée au taux de réalisation des objectifs en impact résultat.

La durée de cette convention est de 2 ans et couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 46 445 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** 24 000 KMAD.

## 2.43. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

- **Personnes concernées :** Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower, Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et O'Tower, Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et O'Tower, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O'Tower et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O'Tower.
- **Modalités essentielles :**

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant portant le montant global de l'opération à 1,8 MMDH contre 1,4 MMDH, suivi d'autres avenants portant sur le report de la date de livraison.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes versées en 2025** : Avance de 376 208 KMAD accordée en 2025 à la société O'Tower portant ainsi le total des avances afférentes à ce projet à 1.439.925 KMAD à fin décembre 2025.

#### **2.44. Convention réseau Guichet Automatique Bancaire – GAB entre BANK OF AFRICA et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam, Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.
- **Modalités essentielles** :

Cette convention définit les termes et conditions selon lesquelles, Bank Al Karam mettra à la disposition de ses porteurs de cartes bancaires ainsi que de ses utilisateurs de GAB, en plus de son réseau de guichets automatiques bancaires, celui de BANK OF AFRICA S.A. Ainsi, les deux banques mettront leurs réseaux GAB respectifs à la disposition de leurs clientèles à titre gracieux.

La convention décrit également les conditions financières, les frais d'interopérabilité et d'inter-change applicables pour les opérations GAB sur les guichets de BANK AL KARAM pour les cartes confrères.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

#### **2.45. Convention de location d'une Agence bancaire à Salé entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam, Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.
- **Modalités essentielles** :

La convention établit les termes et conditions par lesquelles BANK OF AFRICA S.A met en location au profit de BANK AL KARAM un local à usage commercial pour la mise en place de son agence à Salé.

La convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction.

Par ailleurs, les parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé tous les 3 ans.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 120 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025** : 120 KMAD.

#### **2.46. Convention cadre avec Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI BANK)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam, Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.
- **Modalités essentielles** :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Al Karam pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative Bank Al Karam.

À travers cette convention, Bank Al Karam s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA S.A, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** : Néant.

#### **2.47. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BANK Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)**

- **Personnes concernées** : Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam, Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam et Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.

- **Modalités essentielles :**

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bank Al Karam, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de Bank Al Karam utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.

- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.

**2.48. Convention de cession d'Africa Morocco Links –AML- à la Compagnie de Transport au Maroc –CTM**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024.

- **Personnes concernées :** O Capital en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa S.A et CTM, Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société AML et Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans AML et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

- **Modalités essentielles :**

La convention porte sur la cession de 51% des parts détenus par BANK OF AFRICA S.A dans le capital de la Société Africa Morocco Links –AML- au profit de la Compagnie de Transport au Maroc –CTM- filiale d'O Capital Group, au prix de cession de 307 MDH, dont 60% ont été versés à la date de réalisation et le reliquat de 40% dans un délai de 11 mois à compter de la date de réalisation.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 10 300 KMAD couvert par une provision constituée au titre de l'exercice 2024 pour 17 600 KMAD. Le reliquat pour 7 300 KMAD a été repris en 2025.

- **Sommes versées en 2025 :** 10 300 KMAD.

Casablanca, le 29 avril 2026

**Les commissaires aux Comptes**

  
FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Khalid Grant Thornton  
Membre International  
Rue des Saïouh - Casablanca  
Tél : 05 22 54 00 00 - Fax : 05 22 29 65 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

  
BDO BDO S.A.  
Audit, Tax & Advisory  
26, Rue Lamine - Casablanca 20110 Casablanca  
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 16  
Fax : 212 5 22 29 33 05  
SIRET : 0016290400001  
Amine BAAKILI  
Associé

# RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires de  
**Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP**  
140 Avenue Hassan II,  
Casablanca

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

### **OPINION AVEC RÉSERVE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 40.426.437, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.514.079.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### **FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE**

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2025, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p><b>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</b></p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ;</li><li>- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets ;</li><li>- Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.</li></ul> <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2025, l'encours total brut des prêts et créances sur la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 252.736 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 21.886.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ;</li><li>- Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;</li><li>- Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ;</li><li>- Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2025 (buckets 1, 2 et 3) ;</li><li>- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ;</li><li>- Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.</li></ul>

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p><b>Evaluation du goodwill</b></p> <p>Au 31 décembre 2025, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;</li> <li>- Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.</li> </ul>

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

  
FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Member of the PwC network  
Fiduciary Services  
7, rue des Palmiers - Casablanca  
Tél: 212 22 29 33 06 - Fax: 212 22 29 33 05  
Faïçal MEROUAR  
Associé

## Les commissaires aux Comptes

  
BDO BDO s.a.  
Audit, Tax & Advisory  
Rue Lamfalgui - Casablanca 20110 Casablanca  
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 15  
Fax : 212 5 22 29 33 06  
SICR : 001629804000091  
Amine BAAKILI  
Associé



## 1.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

### 1.1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

### 1.1.2. Principes de consolidation

#### a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

#### b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2025, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

#### c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

### Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

### Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

### d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

#### Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

#### Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

#### Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

#### Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2025, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

### Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

#### 1.1.3. Actifs et passifs financiers

##### a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### b. Titres

##### Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI »);
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion

« Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,
- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

## Acquisitions et cessions temporaires

### Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

### Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

### Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### c. Opérations en devises

#### Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

### d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;

- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

#### • Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, le Groupe a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

#### • Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

- **Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)**

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,
- Lors des évaluations ultérieures :
  - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
  - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

## **Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)**

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

## **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

## **e. Dettes émises représentées par un titre**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

## **f. Actions propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2025, le groupe ne détient pas d'actions propres.

## **g. Instruments dérivés**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

## **h. Évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».**

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

## **i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

## **j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers**

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

## **k. Coût du risque**

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

## **l. Compensation des actifs et passifs financiers**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **1.1.4. Immobilisations**

#### **a. Immobilisations Corporelles:**

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

#### Matrice de décomposition retenue par le Groupe

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

#### Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

#### b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé

substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté annuel par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

#### c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

#### 1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

##### a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

#### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

### Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### Contrats de location simple

#### La norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

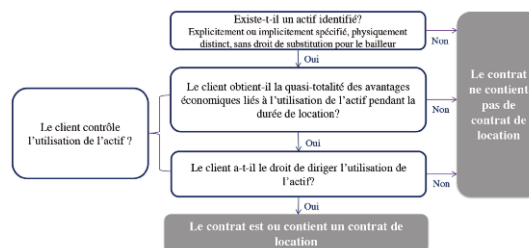
Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette.

Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

#### Options retenues :

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impact capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



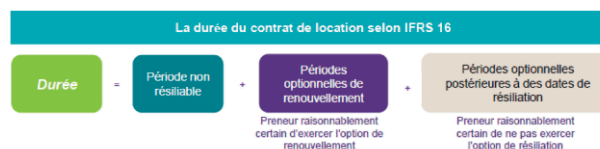
Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

#### La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

- Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;
- Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;
- Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

#### 1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2025 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

#### 1.1.7. Avantages au personnel

##### Classification des avantages au personnel

###### a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

###### b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

###### c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

###### d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

###### e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

##### Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

###### a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

## b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

### 1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action du Groupe sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

### 1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

### 1.1.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

"L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

#### **L'interprétation IFRIC 23 :**

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou
- Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **1.1.11. Tableau des flux de trésorerie**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

#### **1.1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;
- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.



## 1.1 BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	24 108 086	21 190 824
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	57 781 980	58 960 670
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 468 478	1 720 743
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	779 247	713 984
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 179 503	6 949 970
<b>Titres au coût amorti</b>	46 514 657	44 929 732
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	34 836 085	35 151 660
<b>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	230 849 356	225 617 043
<b>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>	-	-
<b>Placements des activités d'assurance</b>	-	-
<b>Actif d'impôt exigible</b>	1 759 973	1 406 755
<b>Actif d'impôt différé</b>	2 669 784	2 610 179
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	12 462 536	8 395 221
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>	-	-
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	1 085 358	1 008 702
<b>Immeubles de placement</b>	3 113 599	3 314 403
<b>Immobilisations corporelles</b>	9 294 030	8 693 686
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 757 020	1 597 149
<b>Ecart d'acquisition</b>	1 018 097	1 018 097
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>437 677 787</b>	<b>423 278 818</b>

En milliers de DH

PASSIF IFRS	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>		
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		
<b>Titres de créance émis</b>	12 333 680	11 723 938
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	71 016 843	80 247 308
<b>Dettes envers la clientèle</b>	275 841 273	257 627 725
<b>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>	-	-
<b>Passif d'impôt courant</b>	2 423 616	2 036 293
<b>Passif d'impôt différé</b>	1 292 471	1 226 720
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	20 066 350	19 579 349
<b>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</b>	-	-
<b>Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance</b>	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	2 188 574	1 876 793
<b>Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	12 088 543	12 145 994
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>397 251 350</b>	<b>386 464 120</b>
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital et réserves liées</b>	22 177 528	21 375 867
<b>Réserves consolidées</b>	-	-
- Part du groupe	4 930 178	3 449 115
- Part des minoritaires	6 428 490	5 642 190
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-
- Part du groupe	873 102	877 045
- Part des minoritaires	503 060	494 375
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-
- Part du groupe	3 813 552	3 427 420
- Part des minoritaires	1 700 527	1 548 686
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>40 426 437</b>	<b>36 814 698</b>
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>437 677 787</b>	<b>423 278 818</b>

## 1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT IFRS	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	20 931 865	20 367 886
Intérêts et charges assimilées	-6 608 893	-7 184 574
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>14 322 972</b>	<b>13 183 312</b>
Commissions perçues	5 053 713	4 766 379
Commissions servies	-872 118	-850 427
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>4 181 595</b>	<b>3 915 952</b>
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	1 010 858	827 800
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	833 821	726 969
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	177 037	100 831
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	265 672	234 465
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	265 672	234 465
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Produit net des activités d'assurance		
Produit net des autres activités	1 201 504	1 091 930
Charges des autres activités	-643 854	-536 885
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>20 338 747</b>	<b>18 716 574</b>
Charges générales d'exploitation	-8 233 620	-7 760 566
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 071 889	-929 472
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 033 238</b>	<b>10 026 536</b>
Coût du risque	-3 287 621	-3 177 600
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 745 617</b>	<b>6 848 936</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	156 671	141 150
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-230	-9 809
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>7 902 059</b>	<b>6 980 277</b>
Impôt sur les résultats	-2 387 980	-2 004 171
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 514 079</b>	<b>4 976 106</b>
Résultat Hors-groupe	1 700 527	1 548 686
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>3 813 552</b>	<b>3 427 420</b>

## 1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2023</b>	<b>2 125 656</b>	<b>18 535 917</b>		<b>6 993 522</b>	<b>-906 509</b>	<b>26 748 586</b>	<b>7 145 231</b>	<b>33 893 817</b>
<b>Changement de méthodes comptables</b>								
<b>3 Capitaux propres d'ouverture 01.01.2024</b>	<b>2 125 656</b>	<b>18 535 917</b>		<b>6 993 522</b>	<b>-906 509</b>	<b>26 748 586</b>	<b>7 145 231</b>	<b>33 893 817</b>
Opérations sur capital	32 207	682 087		-714 294				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
<b>Dividendes</b>				<b>-850 569</b>		<b>-850 569</b>	<b>-765 381</b>	<b>-1 615 950</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>3 427 420</b>		<b>3 427 420</b>	<b>1 548 686</b>	<b>4 976 106</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					157 495	157 495	2 422	159 917
Ecart de conversion					-232 595	-232 595	-185 656	-418 251
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>					<b>-75 100</b>	<b>-75 100</b>	<b>-183 234</b>	<b>-258 334</b>
<b>Variation de périmètre</b>				<b>-29 707</b>		<b>-29 707</b>	<b>-1 219</b>	<b>-30 926</b>
<b>Autres variations</b>				<b>-91 183</b>		<b>-91 183</b>	<b>-58 832</b>	<b>-150 015</b>
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2024</b>	<b>2 157 863</b>	<b>19 218 004</b>		<b>8 735 189</b>	<b>-981 609</b>	<b>29 129 447</b>	<b>7 685 251</b>	<b>36 814 698</b>
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2025	2 157 863	19 218 004		8 735 189	-981 609	29 129 447	7 685 251	36 814 698
Opérations sur capital	44 956	756 705		-801 661				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 085 682		-1 085 682	-903 636	-1 989 318
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>3 813 552</b>		<b>3 813 552</b>	<b>1 700 527</b>	<b>5 514 079</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres								
Ecart de conversion					-92 718	-92 718	-92 718	-92 718
Gains ou pertes latents ou différés					92 042	92 042	50 772	142 814
<b>Variation de périmètre</b>					<b>-676</b>	<b>-676</b>	<b>50 772</b>	<b>50 096</b>
<b>Autres variations</b>				<b>-62 281</b>		<b>-62 281</b>	<b>99 164</b>	<b>36 883</b>
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2025</b>	<b>2 202 819</b>	<b>19 974 709</b>		<b>10 599 117</b>	<b>-982 285</b>	<b>31 794 360</b>	<b>8 632 078</b>	<b>40 426 438</b>

## 1.5.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts	7 902 058	6 980 278
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	893 206	726 092
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-129 747	77 635
+/- Dotations nettes aux provisions	2 629 533	2 228 797
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-156 671	-140 597
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-574 252	378 610
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	43 068	-651 345
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>2 705 137</b>	<b>2 619 192</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-16 863 997	85 537
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 250 417	841 616
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 577 509	-4 460 297
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 403 426	2 797 787
- Impôts versés	-2 262 578	-1 855 381
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-10 702 075</b>	<b>-2 590 738</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-94 879</b>	<b>7 008 732</b>
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	139 255	-58 700
+/- Flux liés aux immeubles de placement	4 529	-2 352
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 230 281	-1 001 711
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 086 497</b>	<b>-1 062 763</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 729 673	-1 928 905
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-861 194	1 373 517
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-3 590 867</b>	<b>-555 388</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	123 147	-384 634
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-5 649 096</b>	<b>5 005 947</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>24 023 722</b>	<b>19 017 775</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	21 190 824	18 474 878
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 832 898	542 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	18 374 626	24 023 722
<b>Caisse, Banques centrales, CCP (actif &amp; passif)</b>	<b>24 108 086</b>	<b>21 190 824</b>
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 733 460	2 832 898
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-5 649 096</b>	<b>5 005 947</b>

## 1.3 ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net</b>	<b>5 514 079</b>	<b>4 976 106</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>142 814</b>	<b>-418 251</b>
Écarts de conversion	142 814	-418 251
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
<i>Écarts de réévaluation</i>		
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>-92 718</b>	<b>159 917</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-92 718	159 917
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>50 096</b>	<b>-258 334</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>5 564 175</b>	<b>4 717 772</b>
Part du groupe	3 812 876	3 352 320
Part des intérêts minoritaires	1 751 299	1 365 452

## 2.1 MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>13 594 134</b>	<b>3 483 634</b>	<b>10 110 500</b>	<b>13 352 887</b>	<b>3 438 360</b>	<b>9 914 527</b>
Comptes et prêts/emprunts	12 654 262	3 389 299	9 264 963	12 572 324	3 383 259	9 189 065
Opérations de pensions		94 335	-94 335		55 101	-55 101
Opérations de location-financement	939 872		939 872	780 563		780 563
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 490 738</b>	<b>2 163 749</b>	<b>-673 011</b>	<b>1 589 570</b>	<b>2 728 011</b>	<b>-1 138 441</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 477 947	1 885 925	-407 978	1 576 387	2 044 598	-468 211
Opérations de pensions	12 791	277 824	-265 033	13 182	683 412	-670 230
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>961 510</b>	<b>-961 510</b>		<b>1 018 204</b>	<b>-1 018 204</b>
<b>Instruments à la juste valeur sur capitaux propres</b>						
<b>Instruments de dette</b>	<b>5 846 993</b>		<b>5 846 993</b>	<b>5 425 429</b>		<b>5 425 429</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>20 931 865</b>	<b>6 608 893</b>	<b>14 322 972</b>	<b>20 367 886</b>	<b>7 184 574</b>	<b>13 183 312</b>

## 2.2 COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>3 793 730</b>	<b>254 889</b>	<b>3 538 841</b>	<b>3 527 091</b>	<b>264 666</b>	<b>3 262 425</b>
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2 601 138		2 601 138	2 338 563		2 338 563
sur titres	350 222	89 056	261 166	249 267	97 947	151 320
de change	842 370	165 833	676 536	939 261	166 718	772 542
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>1 259 983</b>	<b>617 229</b>	<b>642 754</b>	<b>1 239 288</b>	<b>585 762</b>	<b>653 526</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	761 916	185 339	576 577	640 688	171 456	469 232
Assurance			-			-
Autres	498 067	431 890	66 177	598 600	414 306	184 294
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>5 053 713</b>	<b>872 118</b>	<b>4 181 595</b>	<b>4 766 379</b>	<b>850 427</b>	<b>3 915 952</b>

## 2.3 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	848.083	177.037	1.025.120	672.375	100.831	773.206
Instruments financiers dérivés	-14.262		-14.262	54.594		54.594
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
<b>TOTAL</b>	<b>833.821</b>	<b>177.037</b>	<b>1.010.858</b>	<b>726.969</b>	<b>100.831</b>	<b>827.800</b>

## 2.4 RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	265.672	234.465
<b>TOTAL</b>	<b>265.672</b>	<b>234.465</b>

## 2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple	358.824	159.194	199.630	338.858	134.337	204.521
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Divers autres produits et charges bancaires	617.525	442.290	175.235	590.369	383.207	207.162
Autres produits d'exploitation non bancaires	225.156	42.370	182.786	162.702	19.341	143.361
<b>TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES</b>	<b>1.201.504</b>	<b>643.854</b>	<b>557.65</b>	<b>1.1.091.930</b>	<b>536.885</b>	<b>555.045</b>

## 2.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	4.520.984	4.296.569
Impôts et taxes	336.864	298.619
Charges externes	3.167.719	2.972.968
Autres charges générales d'exploitation	208.053	192.410
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1.071.889	929.472
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>9.305.509</b>	<b>8.690.038</b>

## 2.7 COÛT DU RISQUE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>-2 253 970</b>	<b>-2 169 018</b>
<b>Bucket 1</b>	<b>-277 249</b>	<b>-216 252</b>
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-680	-8 647
Dont Prêts et créances à la clientèle	-102 696	52 272
Dont Engagements hors bilan	-20 812	-43 318
Dont Instruments de dettes	-153 061	-216 560
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
<b>Bucket 2</b>	<b>-99 786</b>	<b>-350 159</b>
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-
Dont Prêts et créances à la clientèle	-99 687	-348 211
Dont Engagements hors bilan	-99	-1 948
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
<b>Bucket 3</b>	<b>-1 876 935</b>	<b>-1 602 607</b>
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	10 781	104
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 842 532	-1 475 725
Dont Engagements hors bilan	-45 184	-126 986
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>164 525</b>	<b>166 793</b>
<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>-834 326</b>	<b>-1 136 645</b>
<b>Autres</b>	<b>-363 850</b>	<b>-38 730</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-3 287 621</b>	<b>-3 177 600</b>

## 2.8 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		16 837
Plus-values de cession		18 037
Moins-value de cession		1 200
Autres	-230	-26 646
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-230</b>	<b>-9 809</b>

## 2.9 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

### 2.9.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	1.759.973	1.406.755
Impôts différés	2.669.784	2.610.179
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>4.429.757</b>	<b>4.016.934</b>
Impôts courants	2.423.616	2.036.293
Impôts différés	1.292.471	1.226.720
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3.716.088</b>	<b>3.263.012</b>

### 2.9.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôts courants	-2.236.380	-1.995.842
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-151.599	-8.329
<b>Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>-2.387.980</b>	<b>-2.004.171</b>

### 2.9.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	7.902.057	6.980.277
Charges d'impôt sur les bénéfices	-2.387.980	-2.004.171
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>30,2%</b>	<b>28,7%</b>

## III. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du groupe est déclinée en quatre pôle d'activité :

- **Banque au Maroc** : BANK OF AFRICA
- **Gestion d'actif** : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- **Services Financiers Spécialisés** : Salafin, Maghrébail, Maroc Factoring, Euler Hermes Acmar
- **Activités à l'International** : BANK OF AFRICA UK, BANK OF AFRICA EUROPE, Banque de développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

### 3.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2025					31/12/2024				
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total
Marge d'intérêt	6 759 245	79 865	750 115	42 023	6 691 724	5 792 145	79 167	649 188	12 494	6 650 319
Marge sur commissions	1 559 375	296 555	45 524	1 247	2 278 893	1 381 969	201 692	35 027	964	2 296 300
Produits nets bancaires	8 975 858	672 478	811 044	247 942	9 631 424	7 959 750	457 482	699 470	222 722	9 377 151
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 780 317	-478 712	-300 670	-201 137	-4 544 672	-3 471 740	-341 990	-272 020	-159 724	-4 444 564
Résultat Brut d'exploitation	5 195 541	193 766	510 374	46 805	5 086 754	4 488 010	115 491	427 450	62 998	4 932 588
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-1 284 529	-118 791	-252 656	-229	(2 387 980)	-948 382	-85 122	-193 960	-9 025	-767 683
Résultat Part du groupe	1 616 374	144 461	159 785	-11 756	1 904 688	1 389 442	103 477	152 871	2 783	1 778 846
					3 813 552					3 427 420

### 3.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2025					31/12/2024					Total
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>275 524 795</b>	<b>1 749 252</b>	<b>18 369 367</b>	<b>3 254 894</b>	<b>138 779 480</b>	<b>269 901 053</b>	<b>1 434 232</b>	<b>17 259 124</b>	<b>1 241 680</b>	<b>133 442 729</b>	<b>423 278 818</b>
<b>ELEMENTS D'ACTIF</b>											
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 440 268	60 044	33 215	5 305	2 419 918	5 276 652	17 481	33 215	5 305	2 331 300	7 663 954
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	154 452 861		17 220 137	2 655 196	56 521 162	149 941 437		16 160 793	794 100	58 720 713	225 617 042
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 759 758	177 584	861		2 312 254	58 949 548	112 188	861		1 618 816	60 681 413
Titres au coût amorti	10 934 686				35 579 971	10 984 950				33 945 382	44 929 732
<b>ELEMENTS DU PASSIF</b>											
<b>DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>											
	175 354 439		610 393	356 939	99 519 502	162 928 923		521 881	289 404	93 887 516	257 627 724
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>22 900 932</b>	<b>674 975</b>	<b>1 779 645</b>	<b>(168 642)</b>	<b>15 239 527</b>	<b>21 864 088</b>	<b>578 809</b>	<b>1 672 785</b>	<b>(131 620)</b>	<b>12 830 635</b>	<b>36 814 698</b>



## MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques et ce, garantissant le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux sociétés, aux valeurs mobilières et aux autres obligations légales, BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe le Comité Risques Groupe, le CACI Groupe, le Comité Exécutif, les Comités de Crédit, le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe et le Comité de Surveillance des Engagements.

Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

La Filière Risques est totalement indépendante de toute filière opérationnelle dans le Groupe et des entités et permet de garantir une information indépendante, objective et complète aux dirigeants sur la situation des risques.

Elle veille à ce que le dispositif de maîtrise des risques soit efficace, exhaustif et homogène et à ce que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations de l'activité, notamment les objectifs stratégiques et les moyens du Groupe et ses entités.

Le Groupe et ses entités veillent en continu au respect des exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib ainsi que celles requises par les banques centrales locales.

Les Risques Groupe, à travers les Pôles Management des Risques Groupe, Engagements Groupe, et Surveillance des Engagements assure, d'une part, le pilotage et la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission de la filière Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise et à la gestion des risques en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe BANK OF AFRICA ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

## RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque.

### Dispositif de Décision

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA se conforme au schéma délégataire qui repose sur le principe de la dualité de décision pour les demandes de crédit au-delà de la délégation commerciale ainsi que l'utilisation dynamique de la notation interne et du scoring.

La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale nécessite au préalable une contre analyse. En cas d'absence de consensus, l'arbitrage se fait par le principe d'escalade.

### Diversification du Portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque du Groupe. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition.

A ce propos, des limites de concentration sont instaurées et revues semestriellement portant sur les secteurs d'activité ainsi que les Groupes d'intérêt économique. Aussi, des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient maximum de division des risques.

### Surveillance et pilotage

Les Risques Groupe assure, au niveau du Groupe BANK OF AFRICA, des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, la filière Risques Groupe veille à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des cotes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le Réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles);
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre en permanence les indicateurs de risque de crédit : créances saines, créances sensibles et créances en souffrance en précisant les provisions, le taux de sinistralité et le taux de couverture.

### Créances en souffrance

A l'occasion de la revue périodique, mensuelle, du portefeuille et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, et ce sur proposition de la fonction Risques de chaque entité. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement. Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par le Contrôle Général Groupe, les Auditeurs Externes et le Comité Risques Groupes.

### Dispositif de Notation Interne

Un outil de notation interne dédié aux entreprises (GE & PME) est déployé au niveau du réseau commercial.

Parallèlement, la Banque dispose d'un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation dédié au segment « Retail ».

BANK OF AFRICA dispose également de grilles de score pour les MRE, professionnels, et TPE. Ces grilles sont déployées au niveau du SI de la Banque.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent :

- Le risque de taux d'intérêts ;
- Le risque sur titre de propriété ;
- Le risque de change ;
- Le risque sur produits de base.

Et deux typologies de risque de crédit sur opérations de marché :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de règlement livraison.

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux :

### Limites

#### **Limites de Contrepartie sur opérations de marché :**

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites a priori, selon le schéma délégataire en vigueur.

#### **Limites de marché**

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe.

BANK OF AFRICA se décline comme suit:

- Les limites de stop/loss par activité sur différents horizons ;
- Les limites de positions;
- Les limites de transaction.

#### **Indicateurs de risque**

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif.

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

#### **Stress Testing par facteur de risque**

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

## RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BANK OF AFRICA - BMCE Group a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro-économique.

### Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement à lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Trois indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) & NSFR (Net Stable Funding Ratio): coefficients de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique ;

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

### Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer en faisant appel à un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre de scénarios de variation des taux tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la MNI prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen, long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif/passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

## RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

L'objectif prioritaire de BANK OF AFRICA - BMCE Group au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels est la réduction de l'exposition aux risques opérationnels, l'optimisation des processus de surveillance et le renforcement du dispositif de contrôle.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I.). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), Coordinateurs Risques Opérationnels et Relais Risques Opérationnels.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Eviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

BANK OF AFRICA - BMCE Group dispose d'un dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

La gouvernance des risques opérationnels au sein de BANK OF AFRICA - BMCE Group est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Comité Risques Opérationnels Filiales ;
- Comité Risques Opérationnels Groupe.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de types de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant des Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

## Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentiels de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

## Responsabilité environnementale, climatique et sociale

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociale de BANK OF AFRICA - BMCE Group est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

## RISQUE PAYS

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

La politique de gestion des risques pays décrit en détail le dispositif qui repose sur les axes suivants :

- Identification du risque pays ;
- Calcul de l'exposition par pays et consolidation ;
- Élaboration de la fiche pays et sa notation ;
- Allocation des limites pays ;
- Reporting et alertes ;
- Provisionnement.

Le suivi et la surveillance des expositions du Groupe sur les risques pays sont assurés à travers une remontée mensuelle de Reporting provenant des filiales à destination du Management des Risques Groupe.

### **Les limites d'exposition par pays**

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à les impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression). Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.

### **Cartographie des Risques Pays**

La Banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développé une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P. Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

### **STRESS TESTING**

Le Stress Testing consiste à analyser les différents scénarios suite à des chocs extrêmes affectant les activités du groupe et qui touchent aux volets crédits, marché et risque pays. Il vise d'une part à renforcer les outils de mesure de risque afin de prévoir et d'anticiper d'éventuelles situations de risque, et d'autre part à permettre une meilleure allocation des fonds propres.

Le Groupe BANK OF AFRICA intègre le stress testing comme composante fondamentale de sa politique de gestion des risques, à ce titre, des exercices de stress test sont réalisés régulièrement en sus des reportings semestriels instaurés par le régulateur.

### **DISPOSITIF ICAAP :**

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) se réfère au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes.

Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque. La banque effectue régulièrement une évaluation des fonds propres afin de s'assurer à moyen et long terme qu'ils sont appropriés aux objectifs stratégiques et qu'ils couvrent les risques encourus et potentiels.

Le processus d'adéquation des fonds propres porte sur les expositions aux risques dits de pilier I et également ceux du pilier II.

L'ICAAP est un élément clé du dispositif de gestion des risques et s'articule autour de sept composantes: Taxonomie des risques, Risk Appetite, Quantification du capital économique, Gouvernance et Politiques Risques, Capital Management, Dispositif des limites et, Dispositif de "Stress Tests".

Le Dispositif ICAAP fait l'objet de réévaluation régulière en interne à l'occasion de chaque édition. La banque transmet à Bank Al Maghrib le rapport ICAAP sur base annuelle.

### **CADRE D'APPETENCE AU RISQUE**

Le dispositif Risk Appetite représente le cadre général de l'appétit pour le risque. Il définit les principes de gouvernance, d'organisation et le processus de déclinaison de l'appétit pour le risque à l'échelle du Groupe.

La définition de l'appétit pour le risque résulte d'une démarche coordonnée entre les différentes fonctions.

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé et revu annuellement dans une déclaration (Risk Appetite Statement) qui fixe les valeurs cibles, les limites et seuils encadrant le profil de risque du Groupe. Par ailleurs, le pilotage de l'appétit pour le risque se fait à travers la mise en place d'un ensemble d'indicateurs (de niveau 1 et 2) et d'un système de remontée d'alerte aux organes de Direction et d'Administration, sur la base d'une approche Traffic Light.

L'ensemble des indicateurs ainsi que leurs seuils sont mis en œuvre et approuvés par le Comité Risques Groupe et suivis par le Comité Exécutif.

La Filère Risques veille à assurer l'articulation du cadre d'appétence aux risques avec la stratégie de la Banque ainsi que la cohérence avec les différents dispositifs établis (Business Model, Plan Stratégique de Développement, ICAAP et PRCI).

### **PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI) :**

Le Plan de Redressement de Crise Interne est un dispositif réglementaire devant être mis en place par les institutions financières dans l'objectif de rétablir leur viabilité financière dans des cas hypothétiques de crise majeure interne, externe ou combinées.

En tant qu'établissement systémique, le Groupe BANK OF AFRICA est tenu de définir un éventail de mesures de redressement, destinées à faire face à une détérioration significative de sa situation financière et d'assurer la continuité de l'activité en cas de survenance d'une crise interne majeure qui touche les activités du groupe et cause une dégradation significative des indicateurs de risques et financiers.

La banque pilote son plan de redressement de crise interne en définissant un dispositif de suivi d'indicateurs visant à détecter les alertes en temps opportun. Ces seuils sont arrêtés et approuvés par les instances de gouvernance en adéquation avec le profil de risque du Groupe et son appétit aux risques.

En se basant sur des scénarii extrêmes mais plausibles couvrant l'ensemble des risques encourus, la banque simule annuellement le rétablissement de sa viabilité financière et réexamine les mesures de redressement y afférentes. La banque transmet à Bank Al Maghrib le rapport PRCI sur base annuelle.

## IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2025

### 4.1 VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse</b>	<b>5.945.385</b>	<b>6.705.309</b>
Banques centrales	18.151.411	14.460.341
Trésor public	6.535	20.451
Service des chèques postaux	4.754	4.724
<b>Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux</b>	<b>18.162.700</b>	<b>14.485.515</b>
<b>Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux</b>	<b>24.108.086</b>	<b>21.190.824</b>

### 4.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>						
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>42 342 210</b>		<b>42 342 210</b>	<b>45 397 648</b>		<b>45 397 648</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	40 837 143		40 837 143	43 775 465		43 775 465
Autres titres de créances négociables	1 505 067		1 505 067	1 622 183		1 622 183
<b>Obligations</b>	<b>4 835 429</b>		<b>4 835 429</b>	<b>4 525 389</b>		<b>4 525 389</b>
Obligations d'Etat	1 915 312		1 915 312	2 195 938		2 195 938
Autres obligations	2 920 117		2 920 117	2 329 451		2 329 451
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>10 583 600</b>	<b>2 468 478</b>	<b>13 052 077</b>	<b>9 028 819</b>	<b>1 720 743</b>	<b>10 749 562</b>
<b>Opérations de pension</b>						
<b>Prêts</b>						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>20 741</b>		<b>20 741</b>	<b>8 814</b>		<b>8 814</b>
Instruments dérivés de cours de change	20 741		20 741	8 814		8 814
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>57 781 980</b>	<b>2 468 478</b>	<b>60 250 458</b>	<b>58 960 670</b>	<b>1 720 743</b>	<b>60 681 413</b>
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						
<b>Emprunts de titres et ventes à découvert</b>						
<b>Opérations de pension</b>						
<b>Emprunts</b>						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						

## 4.3 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	779 247	246	-2 614	713 984	5 187	-29 572
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 179 503	1 994 936	-590 883	6 949 970	1 950 228	-486 921

## 4.4 TITRES AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales</b>	<b>16.479.466</b>	<b>15.777.666</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16.143.256	15.296.531
Autres Titres de Créances Négociables	336.210	481.135
<b>Obligations</b>	<b>31.569.646</b>	<b>30.497.570</b>
Obligations d'Etat	28.466.658	26.833.277
Autres Obligations	3.102.988	3.664.293
<b>Dépréciations</b>	<b>-1.534.455</b>	<b>-1.345.504</b>
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI</b>	<b>46.514.657</b>	<b>44.929.732</b>

## 4.5 OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	13 822 778	12 226 612
Prêts	20 368 194	22 872 072
Dont prêts de trésorerie JJ	590 659	946 201
Opérations de pension	711 577	141 102
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>34 902 549</b>	<b>35 239 785</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-66 465	-88 126
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>34 836 084</b>	<b>35 151 660</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	9 309 362	8 884 278
Emprunts	29 006 782	26 020 004
Dont emprunt de trésorerie JJ	4 502 446	879 183
opérations de pension	32 700 699	45 343 026
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>71 016 843</b>	<b>80 247 308</b>

## 4.6 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

### PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	22 818 938	22 012 931
Prêts consentis à la clientèle	195 919 781	186 197 367
Opérations de pension	15 760 294	20 412 511
Opérations de location-financement	18 236 752	16 946 683
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>252 735 766</b>	<b>245 569 493</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-21 886 409	-19 952 451
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>230 849 356</b>	<b>225 617 042</b>

### VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Banque au Maroc	154.452.861	149.941.437
Services Financiers Spécialisés	17.220.137	16.160.793
Activités à l'international	56.521.162	58.720.713
Gestion d'actifs		
Autres Activités	2.655.196	794.100
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>230.849.356</b>	<b>225.617.042</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>230.849.356</b>	<b>225.617.042</b>

### VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	174.328.194	166.896.329
Afrique	54.838.354	57.047.881
Europe	1.682.808	1.672.832
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>230.849.356</b>	<b>225.617.042</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>230.849.356</b>	<b>225.617.042</b>

### VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

En milliers de DH

	31/12/2025							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>751 056</b>	<b>28 486</b>	<b>-</b>	<b>779 541</b>	<b>195</b>	<b>99</b>	<b>-</b>	<b>294</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	751 056	28 486		779 541	195	99		294
<b>Actifs Financiers au coût amorti</b>	<b>296 829 549</b>	<b>14 096 294</b>	<b>24 761 584</b>	<b>335 687 427</b>	<b>3 262 292</b>	<b>3 001 338</b>	<b>17 223 698</b>	<b>23 487 328</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	34 901 645	-	904	34 902 549	53 230	-	13 233	66 463
Prêts et créances sur la clientèle	213 878 791	14 096 294	24 760 681	252 735 765	1 674 607	3 001 338	17 210 465	21 886 409
Titres de dettes	48 049 112			48 049 112	1 534 455			1 534 455
<b>Total Actif</b>	<b>297 580 604</b>	<b>14 124 779</b>	<b>24 761 584</b>	<b>336 466 968</b>	<b>3 262 487</b>	<b>3 001 437</b>	<b>17 223 698</b>	<b>23 487 622</b>
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>65 116 021</b>	<b>272</b>	<b>601 127</b>	<b>65 717 420</b>	<b>248 578</b>	<b>2 672</b>	<b>306 108</b>	<b>557 358</b>

	31/12/2024							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>643 398</b>	<b>94 806</b>	<b>-</b>	<b>738 204</b>	<b>267</b>	<b>23 953</b>	<b>-</b>	<b>24 220</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643 398	94 806		738 204	267	23 953		24 220
<b>Actifs Financiers au coût amorti</b>	<b>288 248 291</b>	<b>16 204 335</b>	<b>22 631 889</b>	<b>327 084 515</b>	<b>2 973 261</b>	<b>2 901 641</b>	<b>15 511 179</b>	<b>21 386 081</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 202 968	-	36 817	35 239 785	55 855	-	32 271	88 126
Prêts et créances sur la clientèle	206 770 087	16 204 335	22 595 072	245 569 494	1 571 902	2 901 641	15 478 908	19 952 451
Titres de dettes	46 275 236			46 275 236	1 345 504			1 345 504
<b>Total Actif</b>	<b>288 891 689</b>	<b>16 299 141</b>	<b>22 631 889</b>	<b>327 822 719</b>	<b>2 973 528</b>	<b>2 925 594</b>	<b>15 511 179</b>	<b>21 410 301</b>
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>56 387 940</b>	<b>272 423</b>	<b>379 118</b>	<b>57 039 480</b>	<b>238 666</b>	<b>2 573</b>	<b>284 484</b>	<b>525 722</b>

#### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	184 724 647	165 819 447
Comptes à terme	28 248 184	30 266 349
Comptes d'épargne	48 756 160	47 102 989
Bons de caisse	2 932 723	3 297 279
Opérations de pension	518 502	1 183 108
Autres comptes créditeurs	10 661 057	9 958 551
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>275 841 273</b>	<b>257 627 724</b>

#### VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Banque au Maroc	175 354 439	162 928 923
Services Financiers Spécialisés	610 393	521 881
Activités à l'international	99 519 502	93 887 516
Gestion d'actifs		
Autres Activités	356 939	289 404
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>275 841 273</b>	<b>257 627 724</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>275 841 273</b>	<b>257 627 724</b>

#### VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	176 321 771	163 740 208
Afrique	98 572 028	92 779 245
Europe	947 475	1 108 271
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>275 841 273</b>	<b>257 627 724</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>275 841 273</b>	<b>257 627 724</b>

### 4.7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>12.333.680</b>	<b>11.723.938</b>
titres de créances négociables	12.333.680	11.723.938
emprunts obligataires		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>12.088.543</b>	<b>12.145.994</b>
Emprunt subordonnés	12.088.543	12.145.994
à durée déterminée	4.588.543	6.645.994
à durée indéterminée	7.500.000	5.500.000
<b>Titres subordonnés</b>		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
<b>Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>24.422.223</b>	<b>23.869.932</b>

## 4.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	1.759.973	1.406.755
impôts différés	2.669.784	2.610.179
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>4.429.757</b>	<b>4.016.934</b>
Impôts courants	2.423.616	2.036.293
impôts différés	1.292.471	1.226.720
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3.716.088</b>	<b>3.263.013</b>

## 4.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	218.575	216.217
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	83.747	82.608
Comptes d'encaissement	726.491	614.607
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1.029.481	1.062.506
Debiteurs Diverss	10.391.628	6.407.253
Comptes de liaison	12.614	12.031
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>12.462.536</b>	<b>8.395.221</b>
Dépôts de garantie reçus	26.779	29.953
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2.881.648	5.717.979
Comptes d'encaissement	1.874.483	2.445.042
charges à payer et produits constatés d'avance	2.347.717	1.900.152
Autres créditeurs et passifs divers	12.935.723	9.486.223
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>20.066.350</b>	<b>19.579.349</b>

## 4.10 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
ACMAR	26.657	39.644
Banque de Développement du Mali	892.847	812.983
Eurafric -	-23.443	-23.671
PARTICIPATIONS DANS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCES CHEZ BOA	189.296	179.746
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>1.085.358</b>	<b>1.008.702</b>

## DONNÉES FINANCIÈRES PUBLIÉES EN NORMES COMPTABLES LOCALES PAR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Total du bilan déc 2024	Produit net bancaire-chiffre d'affaires déc 2025	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe déc 2025
ACMAR	594.858	37.320	-9.229	-1.846
Banque de Développement du Mali	28.186.968	1.146.791	362.902	115.709
Eurafric	360.209	3.003	734	301

## 4.11 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brut comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brut comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 521 549</b>	<b>10 227 519</b>	<b>9 294 030</b>	<b>18 418 966</b>	<b>9 725 280</b>	<b>8 693 686</b>
Terrains et constructions	5 432 728	1 655 445	3 777 283	5 944 578	1 656 600	4 287 979
Equipement, Mobilier, Installations	5 928 526	3 818 044	2 110 483	5 479 397	3 697 486	1 781 911
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	8 160 294	4 754 030	3 406 264	6 994 991	4 371 195	2 623 796
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 197 761</b>	<b>2 440 742</b>	<b>1 757 020</b>	<b>3 647 466</b>	<b>2 050 317</b>	<b>1 597 149</b>
Logiciels informatiques acquis	3 425 754	2 180 411	1 245 344	2 877 418	1 750 119	1 127 298
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	772 007	260 331	511 676	770 048	300 198	469 851
<b>Immeubles de placements</b>	<b>3 628 249</b>	<b>514 650</b>	<b>3 113 599</b>	<b>3 768 247</b>	<b>453 844</b>	<b>3 314 403</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>8.693.686</b>	<b>8.642.450</b>
Acquisition de l'exercice	998.120	694.161
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-524.238	-500.105
Cession de l'exercice	37.992	-134.023
Autres variations	88.470	-8.797
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9.294.030</b>	<b>8.693.686</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.597.149</b>	<b>1.408.667</b>
Acquisition de l'exercice	637.447	524.733
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-309.349	-222.296
Cession de l'exercice	-4.839	-9.208
Autres variations	-163.389	-104.747
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1.757.020</b>	<b>1.597.149</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3.314.403</b>	<b>3.381.408</b>
Acquisition de l'exercice		
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	-42.959	-16.938
Cession de l'exercice	-157.846	-50.067
Autres variations	-	-
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3.113.598</b>	<b>3.314.403</b>

## 4.12 ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeur brute comptable en début de période</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>

## LES ÉCARTS D'ACQUISITION SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE

En milliers de DH

	Valeur nette comptable 31/12/2025	Valeur nette comptable 31/12/2024
Maghrébaïl	10.617	10.617
Banque de développement du Mali	3.588	3.588
SALAFIN	184.978	184.978
Maroc Factoring	1.703	1.703
BMCE CAPITAL BOURSE	2.618	2.618
Bmce International (Madrid)	3.354	3.354
Bank Of Africa	712.514	712.514
LOCASOM	98.725	98.725
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>

## 4.13 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>1.876.793</b>	<b>1.672.828</b>
Dotations aux provisions	821.605	448.855
Reprises de provisions	-435.736	-115.330
Autres mouvements	-74.089	-129.560
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>2.188.573</b>	<b>1.876.793</b>

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>225.604</b>	<b>433.602</b>	<b>523.179</b>	<b>0</b>	<b>694.408</b>	<b>1.876.794</b>
Dotations	98.771	11.231	68.954	0	642.649	821.605
Montants utilisés	-295	0	-28.455	0	-406.986	-435.736
Autres mouvements		0	2.037	0	-76.126	-74.089
<b>Solde de clôture</b>	<b>324.080</b>	<b>444.833</b>	<b>565.715</b>	<b>0</b>	<b>853.946</b>	<b>2.188.573</b>

### 4.14.1 VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	34.836.085	34.908.498	35.151.660	35.104.343
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	230.849.356	230.826.548	225.617.043	225.400.817
Titres au coût amorti	46.514.657	46.159.490	44.929.732	44.473.985
Immeubles de placement	3.113.599	3.183.239	3.314.403	3.384.043
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	71.016.843	71.016.843	80.247.308	80.247.308
Dettes envers la clientèle	275.841.2732	75.841.2732	57.627.725	257.627.725
Titres de créance émis	12.333.680	12.333.680	11.723.938	11.723.938
Dettes subordonnées	12.088.543	12.088.543	12.145.994	12.145.994

#### 4.15.2 RÉPARTITION PAR MÉTHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PRÉSENTÉE CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024				
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	60.250.457			60.250.457	60.681.413			60.681.413
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	57.781.980			57.781.980	58.960.670			58.960.670
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.468.478			2.468.478	1.720.743			1.720.743
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1.362.124</b>		<b>6.596.626</b>	<b>7.958.751</b>	<b>1.283.473</b>		<b>6.380.481</b>	<b>7.663.954</b>
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	779.247			779.247	713.984			713.984
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	582.877		6.596.626	7.179.503	569.489		6.380.481	6.949.970
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
Instruments financiers dérivés de couverture								

#### 4.15.3 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2025			31/12/2024				
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>								
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		34.908.498		34.908.498		35.104.343		35.104.343
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		230.826.548		230.826.548		225.400.817		225.400.817
Titres au coût amorti		46.159.490		46.159.490		44.473.985		44.473.985
<b>PASSIFS</b>								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			71.016.843	71.016.843		80.247.308		80.247.308
Dettes envers la clientèle			275.841.273	275.841.273		257.627.725		257.627.725
Titres de créance émis			12.333.680	12.333.680		11.723.938		11.723.938
Dettes subordonnées			12.088.543	12.088.543		12.145.994		12.145.994

## V. ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>23.368.575</b>	<b>21.544.178</b>
Aux établissements de crédit	1.231.521	648.513
A la clientèle	22.137.054	20.895.664
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>2.890.579</b>	<b>1.643.375</b>
des établissements de crédit	2.890.579	1.643.375
de la clientèle	-	-

### 5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>42.348.845</b>	<b>35.495.303</b>
D'ordre des établissements de crédit	13.433.636	10.688.554
D'ordre de la clientèle	28.915.209	24.806.749
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>137.429.042</b>	<b>114.457.451</b>
des établissements de crédit	133.599.573	110.367.054
de l'état et d'autres organismes de garantie	3.829.469	4.090.397

## VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.1 DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

#### - Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BANK OF AFRICA (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

## 6.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

### 6.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

En DH

	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	444.833	433.602
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
<b>TOTAL</b>	<b>444.833</b>	<b>433.602</b>

**NB :** la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste " Provisions pour risques et charges" du Passif.

### 6.2.2. HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2025 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	8.626	-8.008
taux de croissance des salaires	-9.518	10.224

Médaille du travail	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	9.966	-9.386
taux de croissance des salaires	-13.375	14.177

Hypothèses économiques	31/12/2025
Taux d'actualisation	3,71%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	2%
Taux de charges sociales patronales	12,11%

Mhypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

### 6.2.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
Charge normal de l'exercice	4.386	180
Charge d'intérêt	-15.617	-14.209
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		36.961
Coût net de la période	-11.231	22.932
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

### 6.2.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Dette actuarielle d'ouverture</b>	<b>433.602</b>	<b>487.741</b>
Charge normale de l'exercice	26.643	27.522
Charge d'intérêt	15.617	14.209
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	-	-59.926
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-31.028	-27.702
Indemnités supplémentaires		
Autre		-8.242
<b>Dette actuarielle de clôture</b>	<b>444.834</b>	<b>433.602</b>
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

## VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### 7.1.1 RÉSULTAT PAR ACTION

En milliers de DH

	31/12/2025	31/12/2024
CCAPITAL (EN MAD)	2 202 818 810	2 157 863 330
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	220 281 881	215 786 333
Résultat Part groupe (EN MAD)	3 813 551 510	3 427 419 926
Résultat par Action (EN MAD)	17,31	15,88
Résultat dilué par Action (EN MAD)	17,31	15,88

#### 7.1.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208.769.827	10	2.087.698.270
Nombres d'actions au 31 décembre 2023	212.565.642	10	2.125.656.420
Nombres d'actions au 31 décembre 2024	215.786.333	10	2.157.863.330
Nombres d'actions au 31 décembre 2025	220.281.881	10	2.202.818.810

#### 7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En milliers de DH

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BOA EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

## 7.3 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

### 7.3.1 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme	11.005	10.652
Avantages postérieurs à l'emploi	1.208	319
Autres avantages à long terme	2.551	2.088

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2025.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

### 7.3.2 ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

	31/12/2025	31/12/2024
A. Encours crédits à court terme		3.337
B. Encours crédits immobiliers	10.500	7.500
<b>TOTAL DES ENCOURS</b>	<b>10.500</b>	<b>10.837</b>

### 7.3.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2025			31/12/2024		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11.014	3.076	7.938	10.726	3.026	7.700
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3.486	435	3.051	1.826	251	1.575
<b>TOTAL</b>	<b>14.500</b>	<b>3.511</b>	<b>10.989</b>	<b>12.552</b>	<b>3.277</b>	<b>9.275</b>

## 7.4 PARTIES LIÉES

### 7.4.1. RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

En milliers de DH

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
<b>ACTIF</b>				
Prêts, avances et titres	3.430.062	2.425.865	5.141	13.639.187
Comptes ordinaires	1.421.579	132.021	5.141	1.746.771
Prêts	2.008.483	401.472	11.188.223	
Titres		1.892.372		704.193
Opération de location financement				
Actif divers				25.308
<b>TOTAL</b>	<b>3.430.062</b>	<b>2.425.865</b>	<b>5.141</b>	<b>13.664.495</b>
<b>PASSIF</b>				
Dépôts	-	148.156	24.516	12.931.025
Comptes ordinaires		148.156	24.516	1.930.674
Autres emprunts				11.000.351
Dettes représentées par un titre				704.193
Passif divers				29.277
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>148.156</b>	<b>24.516</b>	<b>13.664.495</b>
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				562.085
Engagements reçus				562.085

### 7.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En milliers de DH

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-110.150	-63.523	-112	369.579
Intérêts et charges assimilées				-440.620
Commissions (produits)		-67.377		287.349
Commissions (charges)				-78.452
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	-62.092			
Loyers reçus		-13.073	-3.771	200.828
Autres		-79.671		-338.684

**PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMIS AU VOTE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
-ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE-**



## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui se soldent par un bénéfice net de 2 171 Millions de dirhams. L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les états de synthèse et comptes sociaux les concernant et ainsi arrêtés au 31 décembre 2025, reflètent l'ensemble des opérations de la Banque.

L'Assemblée générale approuve également les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un Résultat Net Part du Groupe 3 813 Millions de dirhams.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	1 937 289 454,64 DH
Pour la Succursale BOA Offshore <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	179 462 333,02 DH
Pour la Succursale Bank of Africa Shanghai <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	54 010 694,68 DH
<b>Soit un bénéfice net de</b>	<b>2 170 762 482,34 DH</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2025 d'un montant de 2 170 762 482,34 dirhams de la manière suivante :

<b>Bénéfice net</b>	<b>2 170 762 482,34 DH</b>
<b>Premier dividende</b>	<b>132 169 128,60 DH</b>
Reste	2 038 593 353,74 DH
<b>Superdividende</b>	<b>969 240 276,40 DH</b>
Reste	1 069 353 077,34 DH
<b>Report de l'exercice précédent</b>	<b>53 020,84 DH</b>
Reste	1 069 406 098,18 DH
<b>Réserve extraordinaire</b>	<b>1 069 000 000,00 DH</b>
<b>Le solde de dirhams à reporter</b>	<b>406 098,18 DH</b>

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2025, des dividendes de 677 MDH. Les reprises de provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 10,7 MDH. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité de BANK OF AFRICA.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende brut à 5 dirhams par action. La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du lundi 27 juillet 2026.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à onze millions trois cent vingt-cinq mille (11.325.000) dirhams.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la Loi n° 17-95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'accomplissement par les Commissaires aux Comptes de la Banque, le cabinet Fidaroc Grant Thornton et le cabinet BDO SA<sup>(\*)</sup>, de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

### SIXIEME RESOLUTION(\*\*)

Les mandats des Commissaires aux Comptes, le cabinet Fidaroc Grant Thornton et le cabinet BDO SA<sup>(\*)</sup>, arrivant à expiration au terme de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de 3 (trois) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier et sans réserve aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de *British International Investment*, représentée par M. Marc BEAUJEAN ainsi que de celle de M. Abdelawahab - Abdou - BENSOUA, Administrateur *Intuitu Personae* de leurs fonctions d'Administrateurs. Elle leur donne quitus définitif et sans réserve pour l'accomplissement de leur mandat et les remercie pour leur contribution constructive aux travaux du Conseil d'Administration.

(\*) BDO SA a absorbé en 2025, par voie de fusion absorption, BDO Sarl désignée Commissaire aux Comptes de BANK OF AFRICA par l'AGM du 20 juin 2023.

(\*\*) En cours de validation par les Autorités de Tutelle

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026, de M. Hicham EL AMRANI en tant qu'Administrateur *Intuitu Personae*, en remplacement de M. Abdelawahab - Abdou – BENSOUA démissionnaire et ce, pour la durée restante dudit mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel venant à expiration au terme de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société sera composé de

14 Administrateurs, comme suit :

1. M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général
2. RMA, représentée par M. Azeddine GUESSOUS
3. Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, représentée par M. Lucien MIARA
4. Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Khalid SAFIR
5. O Capital Group, représentée par M. Hicham EL AMRANI
6. M. Azeddine GUESSOUS, Administrateur *Intuitu Personae*
7. M. Hicham EL AMRANI, Administrateur *Intuitu Personae*
8. M. Mohamed KABBAJ, Administrateur Indépendant
9. Mme Nezha LAHRICHI, Administratrice Indépendante
10. Mme Ngozi EDOZIEN, Administratrice Indépendante
11. Mme Laureen KOUASSI-OLSSON, Administratrice Indépendante
12. Mme Jinane LAGHRARI, Administratrice Indépendante
13. M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué
14. Mme Myriem BOUAZZAOUI, Administratrice *Intuitu Personae*

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, autorise en tant que de besoin, et dans le contexte de l'article 4 de l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des Finances du 27 septembre 2022 approuvant le règlement général de la société gestionnaire du marché à terme, l'exercice de l'activité de négociation sur le marché à terme d'instruments financiers pour le compte propre de la Banque et pour le compte de la clientèle conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent cette activité.

## ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 51 228 340 dirhams par émission de 5 122 834 nouvelles actions à un prix de souscription de 213 dirhams par action (dont 10 dirhams à titre de nominal et 203 dirhams à titre de prime d'émission), soit une prime d'émission globale de 1 039 935 302 dirhams et un montant global d'opération (nominal et prime d'émission) de 1 091 163 642 dirhams (l'Augmentation du Capital).

Les 5 122 834 nouvelles actions à émettre au titre de l'Augmentation du Capital seront libérées intégralement par incorporation de réserves devant donner lieu à une attribution d'actions gratuites aux actionnaires à raison d'1 action nouvelle pour 43 actions détenues.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que dans l'hypothèse où les droits d'attribution des actions nouvelles ne donneraient pas droit à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire concerné recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les droits d'attribution non exercés seront ensuite regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en nombre entier d'actions BANK OF AFRICA. Ces actions nouvelles seront ensuite cédées en bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans le délai qui sera fixé dans le calendrier arrêté entre BANK OF AFRICA et les autorités compétentes. Le produit de cession de ces actions nouvelles sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de droits d'attribution non exercés.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue notamment de :

- Fixer en tant que de besoin, le calendrier de réalisation de l'Augmentation du Capital avec l'AMMC, la Bourse de Casablanca et toutes autres parties prenantes ;
- Fixer le cas échéant, toutes autres caractéristiques de l'Augmentation du Capital ;
- Constater la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital ;
- Modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social à l'issue de la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2025 et constatée par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2025 pour un montant de 1.078.931.520 dirhams (prime d'émission incluse) par émission de 4.495.548 actions libérées intégralement par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires, prend acte du contenu dudit Rapport et confère au Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve au titre de ces opérations.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

Société Anonyme  
Capital : 2.202.818.810 Dirhams  
Siège Social : 140, avenue Hassan II, 20 000, Casablanca  
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94 du 14 rabii I 1415  
(23 août 1994)  
Registre de Commerce : CASA 27.129

#### **GOVERNANCE & RSE GROUPE**

Tél : 05 22 49 80 04  
Fax : 05 22 26 49 65

#### **COMMUNICATION FINANCIERE**

Tél : 05 22 46 28 10 / 05 22 49 80 04  
Fax : 05 22 26 49 65  
Site web : [www.ir-bankofafrica.ma](http://www.ir-bankofafrica.ma)  
E-mail : [AG-BANKOFAFRICA@bankofafrica.ma](mailto:AG-BANKOFAFRICA@bankofafrica.ma).

**PORTAIL BANK OF AFRICA** : [www.bmcebank.ma](http://www.bmcebank.ma)

**SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL** : [www.bmcetrade.com](http://www.bmcetrade.com)

**PORTAIL BMCE CAPITAL** : [www.bmcecapital.com](http://www.bmcecapital.com)

**SITE DE L'OBSERVATEUR DE L'ENTREPRENEURIAT** : [www.ode.ma](http://www.ode.ma)

